

2009 - 2010

Rapport d'activité

www.bastideleconfortmedical.com



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°80 Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31/03/2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires 9/2004 pris en application de la Directive "Prospectus", les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide Le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2008-2009 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2010 sous le n° D.10-0330
- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide Le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2007-2008 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2009 sous le n° D.09-0260.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide Le Confort Médical et de l'Autorité des Marchés Financiers, <http://www.amf-france.org>

<i>I</i>	Chapitre 1		Présentation du groupe	■
	1		Profil	
	2		Interview des dirigeants	
	4		Historique - Chiffres clés	
	6		Positionnement et métiers	
	10		Le réseau numéro 1 en France	
	12		Un marché durablement porteur	
	14		Le carnet de l'actionnaire	
<i>16</i>	Chapitre 2		Rapport d'activité	■
<i>30</i>	Chapitre 3		Comptes consolidés	■
<i>48</i>	Chapitre 4		Comptes sociaux	■
<i>68</i>	Chapitre 5		Informations juridiques et sociales	■
<i>90</i>	Chapitre 6		Tableau de bord de l'actionnaire	■
<i>96</i>	Chapitre 7		Assemblée générale	■
<i>100</i>	Chapitre 8		Tableau de concordance	■



Guy et Vincent Bastide

Que retenir-vous de l'exercice 2009-2010 ?

G.B. : L'exercice 2009-2010 a été principalement marqué par l'amélioration de l'ensemble de nos indicateurs financiers, aussi bien au niveau de la croissance que de la rentabilité et de l'endettement. Ceci était parfaitement conforme à nos attentes et prouve une nouvelle fois la capacité de notre groupe à rebondir et à s'adapter aux nouvelles règles de fonctionnement avec les collectivités.

V.B. : Nous avons en effet atteint pour la première fois de notre existence la barre des 100 M€ de chiffre d'affaires. Le groupe malgré l'impact des nouvelles législations poursuit sa croissance et continue de se développer sur un marché toujours attractif. Nous confirmons ainsi notre position de premier acteur en termes d'implantation et de troisième en termes de part de marché sur ce secteur d'activité.

Le changement législatif au niveau des collectivités est-il aujourd'hui digéré ?

G.B. : Toute l'entreprise est aujourd'hui adaptée à cette nouvelle donne économique. Elle nous a obligés à repenser notre modèle économique pour cette catégorie de clients et à optimiser notre organisation. Dans le même temps, nous avons fait le choix de rester offensifs et de devenir pour ces collectivités un partenaire incontournable en s'appuyant sur notre capacité à les accompagner partout en France. Notre taille nous permet de plus de proposer à nos clients un rapport qualité prix extrêmement compétitif.

V.B. : Concrètement, l'exercice 2009-2010 a encore été marqué par une base de comparaison défavorable. Sur cette activité, nous sommes en décroissance sur l'exercice de près de 6 % mais nous sommes confiants sur notre capacité à inverser la tendance dès l'exercice 2010-2011 et à retrouver le chemin de la croissance. En termes de positions, nous sommes aujourd'hui partenaires des plus grands groupes du secteur et détenons une part de marché de premier plan.

Quelles ont été les performances en termes de rentabilité ?

GB : Depuis le point bas du second semestre de l'exercice 2008-2009, notre rentabilité opérationnelle s'est nettement améliorée avec notamment un très bon second semestre 2009-2010. Sur l'ensemble de l'exercice, nous réalisons une marge opérationnelle de 6,2 %. Le groupe recueille les fruits de ses efforts en termes de politique d'achat et de rigueur de gestion. Nous avons la volonté de poursuivre dans cette voie et de revenir progressivement vers nos meilleures performances historiques.

VB : Cette performance est d'autant plus satisfaisante que nous avons aujourd'hui 2/3 de nos agences qui sont rentables. Le dernier tiers qui correspond aux agences les plus récentes génère encore une perte opérationnelle de 2,0 M€ sur l'exercice. Cette perte diminuera au cours des prochains exercices au fur et à mesure du développement de ces agences. Nous avons d'ailleurs fait le choix de faire une pause dans l'ouverture de nouvelles agences afin de justement nous concentrer sur l'amélioration de notre rentabilité intrinsèque.

Cette décision stratégique ne va-t-elle pas avoir un impact sur la croissance ?

G.B. : Nous ne bénéficierons plus de la croissance liée à l'ouverture de nouvelles agences. En revanche, nous disposons toujours d'un fort potentiel de progression sur l'ensemble de nos agences existantes. Nous avons d'ailleurs fait le choix de renforcer nos forces commerciales spécialisées métiers (Maintien A Domicile, Respiratoire, Nutrition-Perfusion) qui viendront de manière transversale soutenir le développement de nos agences sur leurs métiers.

V.B. : Nous avons d'ailleurs un objectif de croissance compris cette année entre 5 et 10 % ce qui est globalement conforme à nos performances de nos années précédentes et ce malgré un impact réglementaire tarifaire non négligeable sur une partie de l'activité Respiratoire. Nous avons également pris la décision de capitaliser sur notre réseau et de développer de nouveaux métiers. C'est dans cette optique que nous avons acquis la société Medikea spécialisée en stomathérapie, dont l'activité était uniquement concentrée dans le Sud-Ouest. Nous allons désormais déployer cette activité dans toute la France, en s'appuyant sur notre réseau d'agences.

Où en êtes-vous du développement complémentaire des franchises ?

G.B. : Nous avons également marqué une pause en 2010 dans ce domaine après un développement rapide. Cette pause était nécessaire pour structurer et optimiser notre mode de fonctionnement avec les franchisés. Notre modèle de franchise a fait aujourd'hui la preuve de sa viabilité avec des performances remarquables pour les meilleurs franchisés. Nous allons entrer dans une nouvelle étape de notre développement.

V.B. : Effectivement, nous avons la volonté de poursuivre activement le développement de nos franchises, qui nous permet de poursuivre notre maillage du territoire sans consommer de ressources financières importantes. Nous visons une implantation d'une cinquantaine de franchises dans les prochaines années. A terme, nous ne nous interdisons pas d'intégrer ces franchisés en agences en propre.

Quelles sont vos ambitions pour les prochaines années ?

G.B. : Nous avons la particularité d'être positionnés sur un marché durablement porteur mais qui peut être soumis à des changements législatifs ou réglementaires sur les produits ou les prestations que nous proposons. Notre groupe a prouvé au cours de ces dernières années sa solidité et sa capacité à se développer de manière rentable sur son marché. Nous avons plus que jamais l'ambition de poursuivre cette croissance au cours des prochaines années.

V.B. : Nous continuons de progresser tous les jours, le groupe a encore des gisements de croissance organique et externe très importants à développer dans les prochaines années. Aujourd'hui, je suis persuadé que les efforts de structuration pour permettre au groupe de continuer de grandir dans de bonnes conditions vont porter leurs fruits et permettre de créer de la valeur aussi bien pour l'ensemble des collaborateurs que pour ses actionnaires.

La société a été créée à Nîmes par Guy Bastide, Pharmacien de formation.
Il est l'un des tout premiers en France à avoir développé cette activité au travers d'une structure spécifique, la SARL Etablissements Bastide dès 1977.

1983 :

Création de l'agence d'Alès

1987

Création de l'agence d'Avignon

1988

Création de l'agence de Valence

1989

Déplacement de l'agence de Nîmes qui se sépare du siège social pour s'installer dans la zone commerciale de Ville Active, Création de l'agence de Montpellier

1993

Création d'un site de stockage et de service à Villeurbanne
Initiation d'une démarche qualité dans le domaine de l'assistance respiratoire

1995

Création de quatre agences à Aix en Provence, Arles, Lyon et Saint-Etienne

1997

Création de quatre nouvelles agences : Cannes, Montélimar, Toulouse et Toulon. Rachat de la société Lhomme Rabier à Clermont-Ferrand, première croissance externe de l'entreprise
Introduction en Bourse, sur le second marché, le 17 mai

1998

Création des agences de Narbonne, Vitrolles et Bordeaux
Rachat de la société Médical Guiraud implantée à Carcassonne et Perpignan et de la société Hygiène Service à Paris

1999

Rachat de la société S.P.M. 2000 à Soissons, de la société Médico Savoie à Chambéry et de la société Médical Chaubet à Foix, Pamiers et Lavelanet.
Rachat du fonds de Commerce de la société Alpha Médical à Tours.

2000

Rachat du fonds de commerce de la société Périmédical à Tours, de la société Sésame Rhône Alpes à Oullins (Lyon) et de la société Aérodom implantée à Amiens et Rouen.

Rachat du Groupe Confortis (15 agences), de la société Médical Home Santé (à Lyon Croix Rousse, Tassin La Demi Lune)

2001

Création de l'agence d'Orléans.

2002

Création de l'agence de Bayonne.

2003

Création de l'agence de Grenoble.

2004

Création des agences d'Annecy, de Mulhouse, de La Roche sur Yon, de Périgueux.

2005

Création des agences de Troyes, de Strasbourg de Reims et Besançon.

2006

Création des agences de Nancy, Béziers et Châteauroux.

2007

Création des agences de Niort, Lille, Vannes, Douai.

2008

Création des agences de Metz, Orange, Mâcon, Bourges et Le Havre. Ouverture de la plate-forme de stockage Sud à Gallargues. Lancement du concept de franchise à Nevers, Bourgoin-Jallieu, Rochefort.

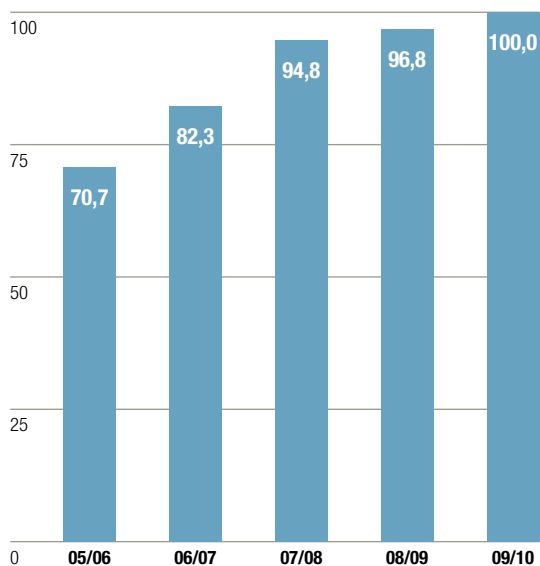
2009

5 agences créées au Havre, à Angers, à Evry, à Limoges et à Poitiers. 8 nouvelles franchises à Argenteuil, Château Thierry, Villefranche, Auch, Brive, Saint Omer, Cambrai et Vienne.

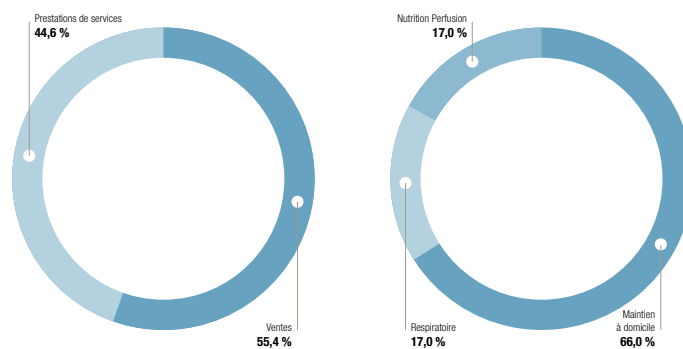
2010

Acquisition de la société Medikea MP, spécialisée dans la fourniture de solutions de stomathérapie et l'auto-sondage urinaire.

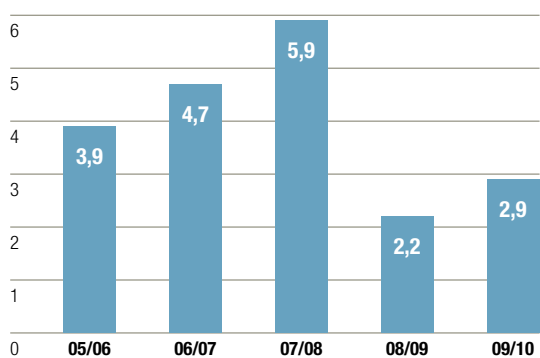
Evolution du CA (en M€)



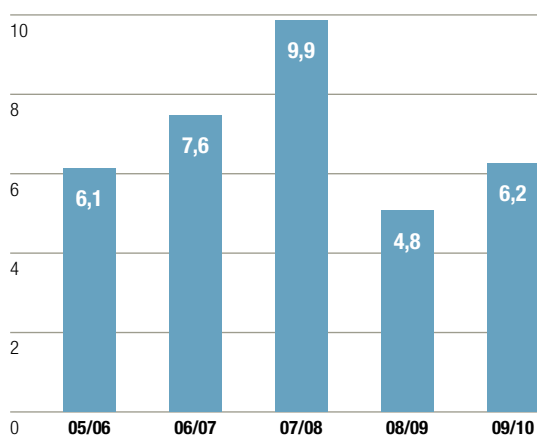
Répartition du chiffre d'affaires 2009-2010



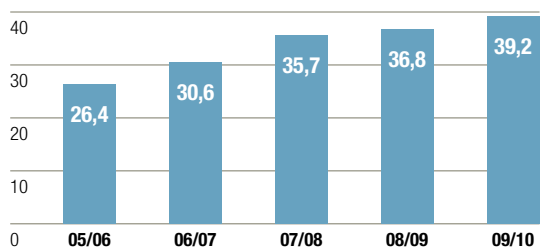
Evolution du résultat net part de groupe (en M€)



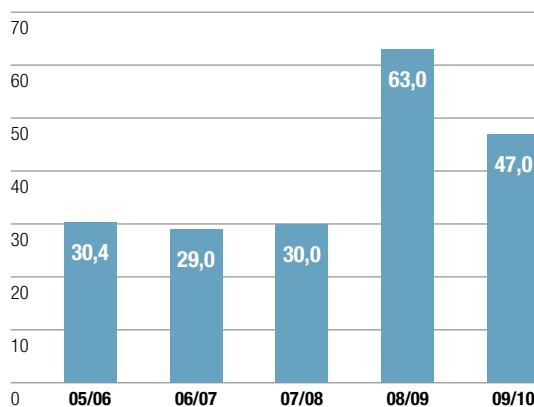
Evolution du résultat opérationnel courant (en M€)



Evolution des capitaux propres (en M€)



Evolution du taux d'endettement net (en %)



Le but principal de l'inclusion dans un prospectus d'informations financières historiques sélectionnées est de résumer les informations essentielles tirées des données financières historiques de l'émetteur, pour chacun des exercices couverts par ces données historiques ainsi que pour toute période comptable intermédiaire.

Dans un marché durablement porteur, le groupe Bastide Le Confort Médical est à la fois un prestataire de santé intervenant aux côtés de professionnels de santé et un fournisseur de dispositifs médicaux destinés aux particuliers à domicile ainsi qu'aux professionnels de santé (médecins, infirmiers...). Bastide Le Confort Médical est le premier acteur en matière de vente et de prestations de santé auprès des EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Le groupe s'est positionné sur les 3 principaux marchés de l'assistance du soin à domicile avec une offre large et complète de produits et services dans :

- le Maintien A Domicile (vente - location),
- l'Assistance Respiratoire,
- la Nutrition-Perfusion.

I LE MAINTIEN À DOMICILE (MAD) (66 % DU CA)

Principale activité du groupe, cette division s'appuie sur une offre globale parmi les plus performantes du marché, proposée directement à la vente ou à la location

1.1 | Prestations de santé

Dans le cadre de ses prestations de santé, Bastide Le Confort Médical assure l'installation, la mise en place et la maintenance à domicile de :

- lits de soins médicalisés,
- déambulateurs,
- fauteuils roulants,
- soulève-malades,
- aspirateurs trachéaux,
- aérosols ultrasoniques et pneumatiques.

Bastide Le Confort Médical, gère, au 31 décembre 2010, plus de 30 000 lits en location.

1.2 | Vente

4 grandes familles de produits sont proposées à la vente dans les agences ou proposées aux collectivités par une équipe commerciale dédiée :

Les produits d'aide à la mobilité

Bastide Le Confort Médical dispose d'une large gamme de fauteuils roulants. Qu'ils soient standards, légers, ultra-légers, sportifs ou confortables, ils sont adaptés à différents types de besoins et disponibles dans nos magasins.

Les dispositifs médicaux anti-escarres

Premier prestataire français à développer une aussi large gamme de supports et de dispositifs médicaux anti-escarres (de la prévention au traitement des escarres), le groupe propose des coussins, des matelas, adaptés à chaque niveau de risque du patient. Les pansements hydrocolloïdes et hydrocellulaires, ainsi que la nutrition hyperprotéinée, complètent la gamme de produits.

Les produits d'incontinence

L'incontinence touche plus de 2 500 000 adultes en France. Bastide Le Confort Médical offre une gamme complète de produits apportant la réponse la mieux adaptée à chaque besoin.

Les produits d'hygiène et de confort

Pour rendre plus facile la vie au quotidien, Bastide Le Confort Médical a sélectionné toute une gamme de produits : fauteuils de relaxation, produits d'aide à la toilette et à la mobilité. Le groupe propose également (directement aux particuliers ou aux professionnels de santé) toute une gamme de produits de confort permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Des produits en marque propre à forte valeur ajoutée...

Depuis quelques années, le groupe Bastide développe une gamme de produits en marques propres, qui s'appuie sur une grande connaissance "terrain" des usages et des besoins de ses clients.

En collaboration avec des industriels de premier plan, le groupe a développé une série de marques propres associées à une gamme de produits qui garantit au patient de disposer d'un produit de qualité à un prix compétitif.

Les produits en marque propre ont généré un chiffre d'affaires de 23,1 M€ en 2009-2010 en croissance de 10 % sur l'exercice, représentant plus de 23 % du chiffre d'affaires global du groupe.

Le portefeuille des produits en marque propre proposé par le Groupe est :



→ **PREMIA** : pour les produits d'incontinence,



ConfortMed

→ **CONFORTMED** : pour les produits de confort (oreillers anatomiques, produits d'escarres...),

TEC



→ **TEC** : pour tous les appareils d'autodiagnostic (tensiomètre,...),



Domitec

→ **DOMITEC** : pour les fauteuils releveurs,



Méditec

→ **MEDITEC** : pour les produits d'aide technique à la personne (pilulier,...),



NOVASSET

→ **NOVASSET** : produits à usage unique (gants, sets de pansements),



BCM

→ **BCM** : produits d'équipement textile et chaussures.

II L'ASSISTANCE RESPIRATOIRE (17 % DU CA)

Dans un marché en croissance régulière, Bastide Le Confort Médical a développé une offre de prestations performantes qui s'adresse à 3 secteurs de la santé et qui vise à délivrer une source d'oxygène à des patients insuffisants respiratoires chroniques graves ou à des patients insuffisants respiratoires aigus.

2.1 | L'oxygénothérapie.

Le groupe propose:

- Des concentrateurs d'oxygène en poste fixe,
- Des concentrateurs portables,
- Des réservoirs d'oxygène liquide associés à un réservoir portable pour les patients qui déambulent,
- des bouteilles d'oxygène à l'état gazeux pour les malades atteints d'affections respiratoires aiguës (asthme).

2.2 | La ventilation non invasive pour des patients insuffisants respiratoires.

Bastide fournit des appareils de ventilation de faible encombrement, de faible niveau sonore et d'une grande fiabilité à des patients sous respirateur. Ces dispositifs médicaux sont maintenus à domicile par nos techniciens selon une fréquence définie.

2.3 | La Pression Positive Continue pour les patients atteints d'un syndrome d'apnée obstructive du sommeil.

Cette pathologie concerne environ 4 % de la population française et entraîne des risques de morbidité corrigés par l'appareillage et le suivi régulier des patients. Nos pharmaciens participent aux côtés de nos techniciens respiratoires et de nos délégués au bon appareillage des patients.

III LA NUTRITION PERFUSION (17 % DU CA)

La division Perfusion concerne des malades atteints de :

- diabète insulino-dépendant et appareillés avec des pompes à insuline,
- cancers traités par chimiothérapie à domicile,
- mucoviscidose,
- maladies nosocomiales (infections contractées en hôpital),
- soins palliatifs (morphine),
- douleurs chroniques,
- pathologie nécessitant une nutrition parentérale.

De plus en plus de patients atteints de pathologies lourdes souhaitent un traitement ambulatoire. La miniaturisation des dispositifs médicaux associée à leur fiabilité, la compétence de nos équipes comprenant des infirmières et des diététiciennes, assurent la confiance des patients et des professionnels dans nos interventions.

Le groupe Bastide forme, installe, met en fonctionnement et assure la maintenance des dispositifs médicaux tels que des pompes à perfusion, à nutrition, à insuline et pousse seringues.

La prise en charge à domicile des patients diabétiques insulino-dépendants est assurée par un ensemble de collaborateurs comprenant notamment des pharmaciens, des infirmiers, des diététiciens, dans le but d'apporter aux prescripteurs et aux patients une prestation de grande qualité.

Notre organisation et nos méthodes font l'objet d'une évolution permanente initiée par l'ensemble de nos collaborateurs dans le cadre d'une démarche de qualité (certification ISO 9001).

Notre objectif est d'apporter au-delà des équipements médicaux et techniques, tous les services d'assistance aux personnes appareillées, dans les plus brefs délais :

1. Un service de proximité grâce à un réseau d'agences situées sur le du territoire national.
2. Une livraison et mise en service à domicile dans les plus brefs délais des dispositifs médicaux.
3. La mise en place de matériel de secours lors de certaines installations respiratoires.
4. La formation des patients à l'utilisation du dispositif médical par du personnel qualifié.
5. Une maintenance technique avec mise à disposition de dispositif médical de remplacement.
6. Une assistance téléphonique et une permanence technique 24H/24, 7 jours sur 7.
7. Une prise en charge des formalités administratives grâce à des accords de conventionnement avec les organismes sociaux.
8. Un suivi personnalisé de chaque patient, dans le respect du secret professionnel.
9. Des comptes rendus de visite adressés régulièrement aux médecins.
10. La prise en charge et l'organisation des déplacements sur le territoire national.
11. Le nettoyage et désinfection systématique du matériel mis à disposition.
12. La garantie satisfait ou remboursé sur les produits vendus en magasin et non remboursés par la sécurité sociale.
13. Notre société est adhérente à la charte FFAAIR.



Le réseau, numéro 1 en France

Dans un marché durablement porteur, le groupe Bastide a fait le choix depuis son origine de développer un réseau national d'agences, permettant de disposer de points de proximité pour l'ensemble de son écosystème, que cela soit des professionnels de la santé, des collectivités ou des patients.

Démarré originellement dans le Sud-Est de la France, à Nîmes, le réseau s'est progressivement développé dans le Sud-Ouest, dans le Nord-Ouest au travers notamment d'une acquisition réalisée en 2002 et plus récemment dans le Nord-Est.

Le groupe Bastide Le Confort Médical est composé d'un réseau de 78 points de ventes uniformisés aux standards du groupe en France dans les grandes et moyennes villes avec des populations de plus de 100 000 personnes. Le groupe dispose d'emplacements de premier choix proches des centres villes.

Ce développement unique dans le secteur, constitue une vraie barrière à l'entrée avec notamment une notoriété grandissante de plus en plus nationale. Le groupe peut désormais amortir ses efforts marketing sur une zone de chalandise de plus en plus étendue.

D'autre part, ce réseau permet au groupe d'aujourd'hui d'accompagner les grands comptes spécialisés EHPAD dans leur développement et de devenir un partenaire privilégié de ces derniers.



Les franchises, vecteur stratégique du maillage territorial

Bastide Le Confort Médical va accélérer le développement de franchises dans des villes moyennes, en s'associant notamment avec des pharmaciens ou des entrepreneurs motivés. Les franchises visent à compléter les implantations en propre du groupe afin d'assurer un maillage complet du territoire. Elles sont principalement dédiées au développement de l'activité Maintien à Domicile.

Le groupe a ouvert plus de 10 franchises depuis le lancement du concept. Celui-ci continue de rencontrer un grand intérêt avec de nombreuses candidatures d'entrepreneurs séduits par le projet, d'autant que la viabilité économique est d'ores et déjà démontrée, certaines franchises ayant déjà à l'issue de la première année atteint voire dépassé l'équilibre d'exploitation.

Le groupe a marqué une pause dans le développement de ses ouvertures afin de structurer son organisation et optimiser le process de fonctionnement avec les franchisés. Le groupe annonce reprendre activement ses ouvertures en 2011. Bastide poursuivra ainsi son maillage du territoire en limitant l'emploi de ressources financières. A terme, le groupe ne s'interdira pas d'intégrer des franchisés en agence en propre.

Structuration du réseau avec une plate-forme de stockage et de distribution

Le développement régulier de la couverture nationale du groupe, accélérée par le développement des franchises a permis au groupe de franchir un palier de croissance.

Le groupe a investi dans des plates-formes de stockage destinées à alimenter l'ensemble des implantations. Bastide a ainsi ouvert deux plates-formes de stockage à Gallargues, entre Nîmes et Montpellier pour toute la région Sud et à Avranches pour la région Nord.



Le commerce électronique : potentiel de croissance à long terme

Bastide Le Confort Médical a lancé en 2009 son site de e-commerce afin d'être présent sur l'ensemble des canaux potentiels de distribution. Activité complémentaire des agences, le site de e-commerce vise une clientèle de particuliers et de professionnels fidélisés aux commandes récurrentes.

Estimant ce marché pas encore totalement mature, le groupe n'a pas lancé dans ce domaine de lourds investissements publicitaires. Le chiffre d'affaires s'il reste encore peu significatif à l'échelle du groupe, connaît cependant une croissance de plus de 50 %/an en moyenne.



UN MARCHÉ PORTEUR DISPOSANT D'UNE BONNE VISIBILITÉ

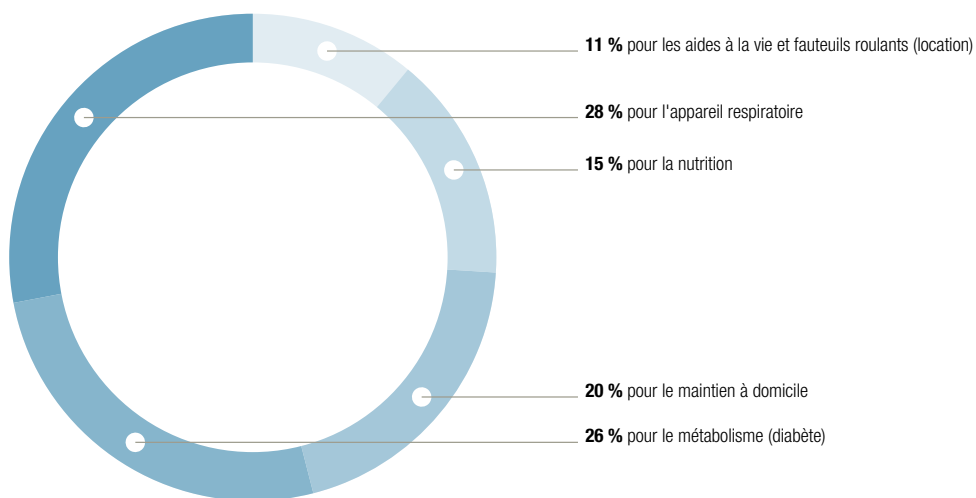
L'assistance médicale à domicile se développe progressivement pour un nombre croissant de pathologies. Cancers, maladies respiratoires, diabète, mucoviscidose, dépendance ou handicap sont aujourd'hui pris en charge à domicile.

Les dépenses associées aux prestations de santé à domicile se concentrent quasi exclusivement sur les titres I et IV de la LPPR. Soulignons toutefois que ces derniers recouvrent également des dispositifs et services proposés par une variété d'autres acteurs.

Pour ces deux titres réunis, les dépenses du régime général pour 2009 se sont élevées à 2,9 milliards d'euros dont:

- 98 millions d'euros pour le titre IV consacré à l'achat et à la réparation des fauteuils roulants;
- 2,8 milliards pour le titre I, principalement dédié au maintien à domicile. Ce titre, qui regroupe une importante diversité de prestations dans les domaines du respiratoire, du diabète, de la perfusion ou encore de l'équipement du domicile des personnes dépendantes, concentre ainsi à lui seul plus de la moitié des dépenses de la LPPR.

En 2007, les dépenses du titre I se répartissaient selon la manière suivante:



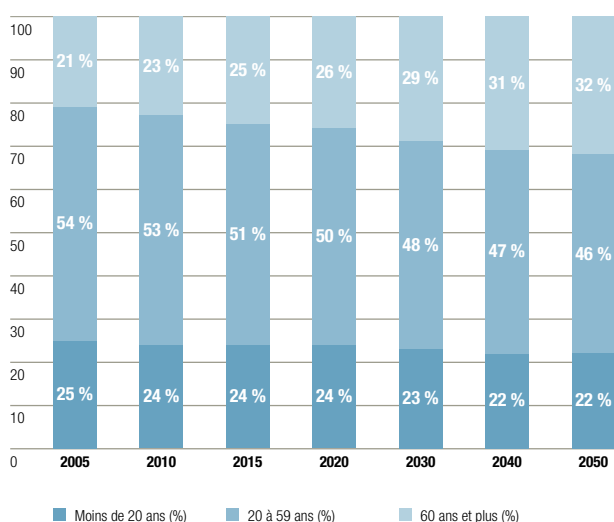
DES FACTEURS DURABLES DE CROISSANCE

Viellissement de la population

Cette croissance dynamique va se poursuivre au cours des prochaines années sous deux effets moteurs que sont le vieillissement de la population. Et la saturation des structures d'accueil pour personnes dépendantes (maisons de retraite, maisons d'accueil spécialisées, EHPAD).

Le nombre de personnes âgées sera multiplié par 2 d'ici 30 ans. D'après l'Insee, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus sera multiplié par 2.5 entre 2000 et 2040.

Les personnes dépendantes de plus de 60 ans sont au nombre de 795 000 actuellement. Plus de deux personnes dépendantes sur 3 sont des femmes. En 2040, la France comptera 1,2 millions de personnes âgées dépendantes, soit 43 % de plus qu'en 2000. Pour les hommes comme pour les femmes, la dépendance reste faible jusqu'à 75 ans, puis augmente rapidement avec l'âge. L'augmentation de la dépendance est plus forte chez les femmes qui, à partir de 80 ans, sont plus souvent dépendantes que les hommes.



Le soin à domicile, une solution "économique"

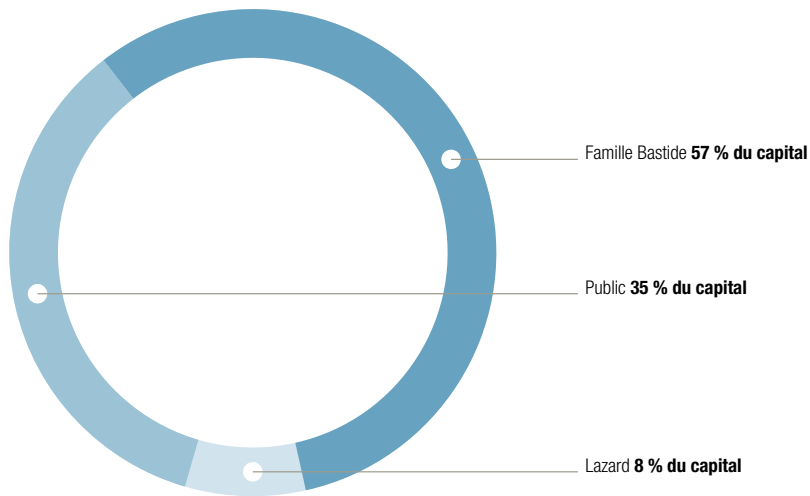
L'économie pour la collectivité des traitements à domicile est extrêmement importante. Le coût d'un patient appareillé à domicile est 2 à 3 fois inférieur au coût du même traitement effectué en établissement. Cette économie s'inscrit dans la volonté affirmée du gouvernement de maîtriser les dépenses de santé dans le cadre de la grande réforme de la sécurité sociale.

Des financements complémentaires sont également mobilisés via un certain nombre d'aides et d'allocations destinées à compenser la perte d'autonomie des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, parmi lesquelles notamment :

- **Le développement de l'hospitalisation à domicile (HAD)** qui connaît un fort essor avec plus de 15 000 places aujourd'hui en France
- **l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)** attribuée par le département aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie en vue de l'acquisition de biens (des aides techniques) et de services d'aides humaines définis dans le cadre d'un plan d'aide personnalisée élaboré par une équipe médico-sociale;
- **la Prestation de compensation du handicap (PCH)**, destinée à financer les besoins de compensation des personnes en situation de handicap, tels qu'inscrits dans un plan personnalisé défini par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) sur la base du projet de vie exprimé par la personne. Cette prestation vise notamment à couvrir une partie du coût des aides techniques non prise en charge par l'Assurance maladie obligatoire.

Les produits et services non pris en charge par l'Assurance maladie, ainsi que le reste à charge sur les produits et services remboursables, sont financés par les ménages et les assurances privées (assurances maladie complémentaires et assurances dépendance). Au-delà du financement, certains assureurs privés vont jusqu'à proposer à leurs adhérents certaines prestations.

L'ACTIONNARIAT



Dividendes en hausse de 83 %

Fort du redressement de ses indicateurs financiers et confiant dans ses perspectives, le groupe Bastide a procédé au versement d'un dividende de 0,11 € par action au titre de l'exercice 2009-2010 à comparer à 0,06 € lors de l'exercice précédent.

Évolution du cours de bourse



Informations boursières

Code Isin : FR0000035370 (BLC)
 Nyse Euronext Compartiment C
 Indices CAC Small90, CAC
 Mid&Small190, SBF 250, CAC Health Care, CAC
 Health Care Equipement & services

Nombre de titres: 7 340 580

Sociétés de bourses qui suivent notre titre
 Crédit Agricole Cheuvreux - Gilbert Dupont - Oddo Midcap - Portzamparc

Une politique active en direction des actionnaires

Afin d'informer de manière régulière, transparente et exhaustive, Bastide Le Confort Médical a mis en place une politique de communication financière à travers :

- Un rapport annuel complet, déposé comme document de référence auprès de l'AMF.
- Des avis financiers dans la presse économique et financière ainsi que des communiqués de presse diffusés en nombre et relayés le plus souvent par des sites boursiers grand public.
- Des réunions régulières avec les analystes, gérants et journalistes financiers.

Calendrier de communication

Chiffre d'affaires et résultats de la société	Période de publication
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	Publié le 15/11/2010
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre	Publié le 28/02/2011
Résultats semestriels	Publié le 28/02/2011
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre	Entre le 01/05/11 et le 15/05/11
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre	Entre le 01/08/11 et le 15/08/11
Résultats annuels	Entre le 15/09/11 et le 15/10/11

Ces dates sont communiquées à titre indicatif. La société se réserve le droit de les modifier.

Contacts actionnaires

Toute demande d'informations peut être faite auprès de la société sur simple demande.
 Tous les documents relatifs à la société peuvent être également consultés au siège social :
 Centre d'activité Euro 2000 - 12, avenue de la Dame - 30132 Caissargues

Responsable de l'information financière

Guy Bastide - Président Directeur Général - Tél. : +33 (0)4 66 38 68 08 - Fax : +33 (0)4 66 38 68 20

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I | ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1 | Comptes sociaux Bastide Le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a connu une forte augmentation au cours des trois derniers exercices :

- 94 306 254 € HT pour l'exercice clos au 30 juin 2008,
- 96 455 449 € HT pour l'exercice clos au 30 juin 2009,
- 99 702 619 € HT pour l'exercice clos au 30 juin 2010,

soit une augmentation de 3,36 % sur les 12 derniers mois.

Le chiffre d'affaires moyen mensuel s'établit respectivement à 8 308 551 € contre 8 037 954 € pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

L'activité de location a progressé de 5,98 %, l'activité de vente de 1,35 %. La location représente 44,57 % du Chiffre d'affaires hors taxes, et les ventes 55,43 %.

L'activité tiers payant représente 45 % du chiffre d'affaires hors taxes, et les ventes, 55 %.

Le coefficient de marge brute est passé de 60,77 % pour l'exercice clos le 30 juin 2009 à 61,18 % pour l'exercice clos le 30 juin 2010.

Le résultat d'exploitation est en progression. Il était de 1 098 865 € pour l'exercice clos le 30 juin 2009, il est de 1 847 571 € pour l'exercice clos le 30 juin 2010.

La charge financière est en baisse de 15,38 %, 635 005 € contre 750 453 € pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

Les produits financiers s'élèvent à 26 179 €.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat négatif de - 27 163 €.

Aucune participation n'est due au titre de cet exercice.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 53 936 € au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 469 230 € pour l'exercice (contre 17 241 € pour l'exercice précédent calculé à 34,01 %), c'est un bénéfice net de 742 351 € qui a été réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2010, contre 2 481 162 € pour l'exercice précédent.

1.2 | Situation de CONFORTIS :

La S.A. Bastide Le Confort Médical détient 100 % du capital social de cette société.

Afin de simplifier son organigramme et le fonctionnement de sa filiale, la S.A. CONFORTIS a été transformée en société par actions simplifiée par Assemblée générale du 11 décembre 2009 et son siège social a été transféré de SAINT QUENTIN SUR LE HOMME (Manche) à BOBIGNY (Seine Saint Denis).

Depuis avril 2006, la société a développé une activité d'exportation de vente de dispositifs médicaux. Elle a développé également une activité à l'importation d'achat de dispositifs médicaux.

A ce titre, il avait été conclu une convention de vente et d'achat de dispositifs médicaux avec la société Bastide Le Confort Médical.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 3 586 592 € HT

Il est constitué par :

- La location gérance pour 3 444 999 € HT
- La vente de marchandises pour 5 786 € HT
- Les prestations à l'export 100 453 € HT
- Location du local commercial (Caen) 35 333 € HT

Pour rappel, voici le chiffre d'affaires des deux derniers exercices :

- 4 559 219 € ht pour l'exercice clos au 30 juin 2008,
- 3 846 513 € ht pour l'exercice clos au 30 juin 2009.

Les facturations de location gérance et de prestations inter-groupe s'élèvent à 3 444 999 € HT sur cet exercice. Ce chiffre est identique à celui de l'exercice précédent.

Les ventes s'élèvent à 106 239 € H.T dont l'intégralité à l'exportation. Pour l'exercice précédent, les ventes de marchandises s'étaient élevées à 399 343 € HT, le tout à l'exportation.

Notre résultat d'exploitation était de 3 433 461 € pour l'exercice clos au 30 juin 2009, il atteint 3 485 981 € pour l'exercice clos au 30 juin 2010.

Les charges financières ont représenté 975 € pour l'exercice clos au 30 juin 2009. Elles sont d'un montant de 152 € pour l'exercice clos au 30 juin 2010.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat nul comme pour l'exercice précédent.

Nous avons réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2010 un bénéfice net de 2 329 932 €, contre 2 329 478 € pour l'exercice précédent.

Le contrat de location gérance existant s'est poursuivi entre la société Confortis et Bastide Le Confort Médical.

La société avait levé une option du crédit bail fin d'année 2009 et de ce fait, elle est devenue propriétaire d'un local situé à Saint Contest (Manche) au Clos Barbey d'une surface de 1 070 m² sur un terrain de 2 689 m².

Ce local a été donné à bail commercial à la SA Bastide Le Confort Médical depuis le 1^{er} novembre 2009.

1.3 | SAS BASTIDE FRANCHISE

La S.A. Bastide Le Confort Médical détient 100 % du capital social de cette société.

Notre chiffre d'affaires pour ce second exercice a été de 202 819 € HT contre 274 379 € HT pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 89 433 € pour l'exercice clos au 30 juin 2010 contre une perte de 21 498 € pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 20 087 € pour l'exercice, c'est un résultat bénéficiaire de 68 637 € pour l'exercice clos au 30 juin 2010 contre un déficit de 28 463 € pour l'exercice précédent.

1.4 | S.C.I. Bastide 2:

Cette société créée le 1^{er} Avril 1997 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, qui abrite actuellement le siège social de la SA Bastide Le Confort Médical.

La S.A. Bastide Le Confort Médical détient 10 % du capital social de cette société.

Le loyer s'élève à 142 384 € HTVA pour l'année 2009, et l'exercice se solde par une perte de - 19 605 €.

La SCI Bastide 2 a décidé de lever l'option du contrat de crédit bail en vue d'acquérir un terrain et un bâtiment situé à Caissargues (Gard) qui accueille une partie du siège social de la société.

Elle est devenue propriétaire de ce bien immobilier depuis le 30 décembre 2009.

Ce local était précédemment donné à bail commercial à la SA Bastide Le Confort Médical et ce bail commercial s'est poursuivi.

1.5 | S.C.I. Bastide 3

La S.A. Bastide Le Confort Médical détient 10 % du capital social de cette société.

Cette société créée le 16 juin 2000 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, contigu au premier bâtiment, siège social de la SA Bastide Le Confort Médical.

Le loyer s'élève à 107 747 € HTVA pour l'année 2009, et l'exercice se solde par un bénéfice de 17 057 €.

1.6 | S.C.I. Bastide 4

La S.A. Bastide Le Confort Médical détient 10 % du capital social de cette société.

Cette société créée le 28 juillet 2004 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Nîmes, accueillant l'agence nîmoise de la SA Bastide Le Confort Médical.

Le loyer s'élève à 161 824 € HTVA pour l'année 2009, et l'exercice se solde par un bénéfice de 7 495 €.

1.7 | Comptes consolidés de la SA Bastide Le Confort Médical :

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des bilans de la SA Bastide Le Confort Médical, de la SAS Confortis et de la SAS Bastide Franchise.

Les sociétés ont été consolidées par intégration globale, les parts minoritaires, non significatives, n'ont pas été distinguées.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 94 841 k € pour l'exercice clos au 30 juin 2008,
- 96 793 k € pour l'exercice clos au 30 juin 2009,
- 99 952 k € pour l'exercice clos au 30 juin 2010.

soit 3,25 % de progression sur le dernier exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 60,80 % pour l'exercice clos le 30 juin 2009 à 61,06 % pour l'exercice clos le 30 juin 2010.

Le résultat opérationnel s'élève à 6 152 k € pour l'exercice clos le 30 juin 2010 contre 4 546 k € pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

Le résultat financier passe de (1016) k € pour l'exercice clos le 30 juin 2009 à (1 085) k € pour l'exercice clos le 30 juin 2010.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de 2 212 k €, il ressort un bénéfice net de 2 855 k € pour l'exercice clos le 30 juin 2010 contre 2 244 k € pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

II ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

Le groupe Bastide Le Confort Médical a procédé à des transferts d'agence vers de nouvelles zones commerciales plus attractives : il s'agit de l'agence de Clermont Ferrand dont le transfert a eu lieu en septembre 2009 et celle d'Avranches en février 2010.

Le groupe a procédé également à l'ouverture d'une nouvelle agence à Poitiers (Vienne) en octobre 2009.

Concernant la Franchise de la S.A.S. BASTIDE FRANCHISE, plusieurs ouvertures ont eu lieu au cours de cet exercice : Brive (août 2009), Auch, Vienne et Cambrai (octobre 2009), Saint-Omer (novembre 2009) et Dax (mai 2010).

Lors de cet exercice, le groupe a continué à faire face au changement réglementaire qui a perturbé l'activité "Maintien à Domicile en collectivités", avec notamment une baisse momentanée du volume d'affaires.

Il convient de souligner que les autres métiers du groupe sont en croissance. Ainsi l'exercice progresse par rapport à l'exercice précédent.

Les mesures d'optimisation des coûts de l'activité "Maintien à Domicile en collectivités" (réduction effectifs, renégociation fournisseurs et clients) ont commencé à porter leurs effets sur cet exercice.

III ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PREVISIBLE

3.1 | Le réseau

La croissance interne va se poursuivre.

D'autres dossiers de candidatures sont à l'étude et pourraient donner lieu à l'ouverture de nouveaux sites en franchise au cours du second semestre de l'exercice clos au 30 juin 2011.

3.2 | L'activité

Le groupe Bastide Le Confort Médical entend poursuivre son développement pour l'exercice ouvert depuis le 1^{er} juillet 2010.

Les priorités de la société sur l'exercice ouvert depuis le 1^{er} juillet 2010 sont de poursuivre notamment l'amélioration de la rentabilité, l'adaptation des coûts pour la division collectivités, l'optimisation globale de la marge brute, et la gestion des stocks centralisée.

Par ailleurs, fort d'un réseau en propre constitué aujourd'hui de 78 points de vente en France, le groupe ne prévoit pas d'ouverture de nouvelles agences sur cet exercice, et axe son développement sur la prise de parts de marché en prestation de services.

Les ouvertures de franchises se poursuivront en revanche sur un rythme rapide avec une dizaine de nouveaux projets en cours.

3.3 | Résultats semestriels

En K€	S1 2009-2010	S1 2010-2011	Variation
Chiffre d'affaires	50 560	54 602	+8,0 %
Résultat opérationnel courant	2 511	3 489	+38,9 %
Marge opérationnelle	5,0 %	6,4 %	
Résultat opérationnel	2 511	3 489	+38,9 %
Résultat net pdg	1 228	1 529	+24,5 %
Marge nette	2,4 %	2,8 %	

Le groupe Bastide Le Confort Médical a enregistré une activité solide sur le premier semestre de son exercice 2010-2011 avec un chiffre d'affaires de 54,6 M€ en progression de + 8,0 %.

La société Médikeya, spécialisée en stomathérapie, a été intégrée depuis le 1^{er} Octobre et a contribué au chiffre d'affaires pour 0,8 M€ sur la période octobre-décembre. A périmètre constant, le groupe réalise une croissance de + 6,3 %, une performance en ligne avec ses objectifs, d'autant plus satisfaisante que l'activité du mois de décembre a été pénalisée par des conditions climatiques difficiles.

Répartition semestrielle par métiers

Maintien à domicile : Sur le semestre, le chiffre d'affaires ressort à 35,1 M€ en progression de + 4,6 %. L'activité en collectivités confirme son retour à la croissance avec un chiffre d'affaires de 13,6 M€, en hausse de + 6,5 %. Le chiffre d'affaires réalisé en agence s'établit à 21,5 M€ (+ 3,3 %) intégrant un mois de décembre moins dynamique du fait des conditions climatiques. Le chiffre d'affaires des produits en marque propre ressort à 12,3 M€ (+ 8,7 %), représentant désormais près de 35 % de l'activité globale de cette division.

Respiratoire : Le groupe affiche un chiffre d'affaires sur ce semestre de 9,2 M€ en croissance de + 5,0 %. Cette performance intègre un impact de - 0,4 M€, lié à la baisse de tarif sur les prestations en PPC (Pression Positive Continue). Le groupe a compensé cette évolution tarifaire par des prises de parts de marché (hausse du nombre de patients en PPC) et par le succès des actions commerciales menées auprès des collectivités.

Nutrition-Perfusion : La division réalise une très belle performance avec un chiffre d'affaires de 10,3 M€ en hausse de + 25,0 % (+ 14,9 % à périmètre comparable). Le groupe recueille les fruits de ses investissements commerciaux, s'adressant désormais à une base plus large de patients potentiels.

Résultat opérationnel courant : +38,9 %

Le résultat opérationnel courant s'établit à 3,5 M€ en progression de + 38,9 %. Cette amélioration significative repose sur une légère progression de la marge brute, grâce en particulier au développement des marques en propre, ainsi que sur la bonne gestion de l'ensemble des charges opérationnelles.

Le niveau d'impôt, à -1,3 M€, est alourdi par la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), auparavant intégrée dans les dépenses opérationnelles, à hauteur de 0,4 M€. Le résultat net s'établit ainsi à 1,5 M€ en hausse de + 24,5 %.

Structure financière

Les capitaux propres progressent à 39,9 M€ au 31 décembre 2010. Le taux d'endettement net, est stable, par rapport au 31 décembre 2009, à 50,6 % des capitaux propres, intégrant notamment le financement de l'acquisition de Médikeya.

3.4 | Acquisition de la société Medikea

Le groupe Bastide Le Confort Médical annonce la prise d'une participation majoritaire à hauteur de 65 % dans la société Medikea MP, spécialisée dans la fourniture de solutions de stomathérapie et l'auto-sondage urinaire.

La stomathérapie et l'auto-sondage regroupent l'ensemble des solutions (formation du patient, fourniture de matériel d'appareillage) apportées aux personnes ayant besoin d'une "stomie" (déviation chirurgicale des voies digestives ou urinaires naturelles lorsque celles-ci ne peuvent plus remplir leur rôle, suite à un traitement ou à une maladie). Le patient peut ainsi retrouver rapidement son autonomie et reprendre une vie sociale et professionnelle normale.

Basée à Toulouse, la société Medikea MP s'appuie aujourd'hui sur 7 collaborateurs et a réalisé lors de son dernier exercice un chiffre d'affaires de près de 3 M€, tout en dégagant une rentabilité opérationnelle supérieure à 10 %. Medikea MP a également développé un centre de stomathérapie à Toulouse, reconnu par la profession et dédié à l'information et à l'appareillage des patients.

Cette prise de participation stratégique permet au groupe Bastide d'acquérir, d'une part, un savoir-faire complémentaire et d'autre part, de prendre position sur un marché en croissance, estimé à près de 180 M€ et détenu, en grande partie, aujourd'hui par les pharmaciens d'officine. Bastide entend en effet développer rapidement son offre de solutions de stomathérapie sous la marque Medikea dans toute la France en s'appuyant sur son réseau de près de 80 agences.

le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés.

Les actions peuvent faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L432-6 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Lors de l'assemblée générale du 11 décembre 2009, il avait été voté que le prix d'achat ne doit pas excéder 50 (cinquante) euros par action ordinaire. Aucun minimum n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres titres entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010 sont explicitées ci-dessous.

Au 30 juin 2009, la société détenait 13 582 actions. Cela représente 0,185 % du capital social.

Du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, la société a acheté 91 059 actions au cours moyen de 9,04 euros et a vendu 95 188 actions au cours moyen de 8,94 euros.

Au 1^{er} juillet 2010, la société détenait donc 9 453 actions, soit 0,128 % du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.

IV RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L' EXERCICE ÉCOULÉ

(ARTICLE L225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à acheter des actions ordinaires de la société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans

V TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le tableau des résultats financiers qui est joint au présent rapport vous permet, comme habituellement, une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/06/06	Exercice au 30/06/07	Exercice au 30/06/08	Exercice au 30/06/09	Exercice au 30/06/10
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 261
Nombre des actions ordinaires existantes	2 446 860	2 446 860	7 340 580	7 340 580	7 340 580
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors - taxes	70 622 314	81 529 558	94 306 254	96 455 449	99 702 619
Résultats avt impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	9 441 965	10 344 978	14 909 013	10 224 812	9 507 539
Impôts sur les bénéfices	1 637 344	1 439 058	2 055 024	17 241	469 230
Participation des salariés due au titre de l'exercice	476 236	374 028	554 427	0	0
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	3 012 152	2 992 022	5 605 449	2 481 162	742 351
Résultat distribué	538 309	709 789	1 101 87	440 434	807 463,80
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avt dotations aux amort. et provisions	2.99	3.48	1.68	1.39	1.29
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	1.23	1.22	0.76	0.34	0.10
Dividende attribué à chaque action	0.22	0.29	0.15	0.06	0.11
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	650	704	784	801	830
Montant de la masse salariale de l'exercice	13 113 226	14 677 866	17 127 993	17 686 257	18 275 162
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	4 420 045	4 958 840	5 693 659	5 900 572	6 032 613

VI AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice en totalité, soit 742 351 €, en autres réserves.

Il est donc proposé à l'assemblée générale de distribuer la somme de 807 463,80 € à titre de distribution de dividende par prélèvement des autres réserves, soit 0,11 € de dividende par action, brut hors prélèvement sociaux; ce dernier est éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., que la société a distribué :

- un dividende de 709 789 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007.
- un dividende de 1 101 087 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.
- un dividende de 440 434,80 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

VII INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

7.1 | INVESTISSEMENTS:

Bastide Le Confort Médical :

En K€	Acquisitions	Fusions	Cession / Mise au rebut / Transferts
Immobilisations incorporelles	250 526	0	177
Immobilisations corporelles	9 661 715	0	2 712 987
Immobilisations financières	451 871	0	290 530
TOTAL	10 364 113	0	3 003 695

Groupe Bastide :

En K€	Acquisitions	Cession / Mise au rebut / Transferts
Immobilisations incorporelles	251 K€	0 K€
Immobilisations corporelles	10 928 K€	7 096 K€
Immobilisations financières	241 K€	251 K€
TOTAL	11 420 K€	7 155 K€

7.2 | RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Elle participe également à l'évolution de la profession, avec le syndicat, de façon à obtenir le statut de Profession de santé.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées et ne sont pas d'un montant significatif.

La société est certifiée ISO 9001 EN NF ISO 13485 pour l'ensemble de ses activités de vente et de location de matériel médical.

VIII ENDETTEMENT

8.1 | Les comptes sociaux

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 52,68 % compte tenu de capitaux propres se montant à 32 654 735 € et d'un endettement net de 17 202 096 €.

8.2 | Les comptes consolidés

Le ratio endettement sur capitaux propres est 47,24 % compte tenu de capitaux propres se montant à 39 229 K€ et d'un endettement net de 18 530 K€.

IX INFORMATIONS RELATIVES AU DÉLAI DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce issues de la Loi n°2008-776 du 04 août 2008, il est désormais obligatoire de présenter une information relative aux délais de paiement des fournisseurs.

Un comparatif entre deux exercices sera présenté à compter du prochain exercice clos au 30 juin 2011.

Voici la décomposition du solde des dettes fournisseurs (inclus dettes effet à payer) au 30 juin 2010.

Échéances	Dettes
0 A 30J.	14 429 917 €
31 A 60J.	33 545 €
A + 61J.	- 160 329 €
TOTAL	14 303 133 €

X PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

La société Bastide Le Confort Médical n'a pris aucune participation ou contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il a été conclu un pacte de stabilité le 1^{er} août 2005 entre les actionnaires suivants : Société d'Investissement Bastide, Guy Bastide, Brigitte Bastide, Marielle Miller, Vincent Bastide, Philippe Bastide en vue de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts.

XI PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

	Actions	Droits de Votes
Plus de 90 %	X	X
de 66.66 % à 90 %	X	X
de 50 % à 66.66 %	X	SIB
de 33.33 à 50 %	SIB	X
de 25 à 33.33 %	X	X
de 20 à 25 %	X	X
de 15 à 20 %	X	X
de 10 à 15 %	X	X
de 5 à 10 %	LAZARD Frères gestion SAS	X

XII LES MANDATAIRES SOCIAUX

12.1 | Liste des mandats :

Date de 1 ^{ère} nomination et échéance du mandat	Fonctions et mandats exercés dans le groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors groupe
<p>Guy BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Président du Conseil d'Administration de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bastide Le Confort Médical SA 	<ul style="list-style-type: none"> P.D.G. de la Société Bastide, Le Confort Médical. Représentant de la société Bastide Le Confort Médical Présidente de la SAS Bastide Franchise Représentant de la société Bastide Le Confort Médical Présidente de la SAS Confortis 	<p>Gérant de la : SCI BASTIDE GALLARGUES.</p> <p>Administrateur de la SA SORIDEC de septembre 2009 à mars 2013</p> <p>Gérant de la SCI Bastide</p> <p>04/2008 - 06/2014 Président du conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'investissement Bastide SA</p> <p>Gérant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> SCI Bastide 2 SCI Bastide 3 SCI Bastide 4
<p>Brigitte BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bastide Le Confort Médical SA 	Pharmacien Responsable	<p>Administratrice de la Société Bessière.</p> <p>Présidente de la SA Bessière 2 août 2009 au 16 novembre 2009</p> <p>04/2008 - 06/2014 Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA</p> <p>Vice-présidente de la Société d'Investissement Bastide</p>
<p>Vincent BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bastide Le Confort Médical SA 	<p>Directeur Général Délégué Société Bastide Le Confort Médical</p>	<p>SCI Bastide 1 : gérant SCI BASTIDE ORANGE : gérant SCI BASTIDE VILLABE : gérant</p> <p>04/2008 - 06/2012 Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA Présidence du Directoire</p>
<p>Philippe BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bastide Le Confort Médical SA 		<p>Directeur commercial AMGEN</p>

12.2 | Rémunération des mandataires

La rémunération des mandataires sociaux se fait par la société Mère, la Société d'Investissement Bastide à travers une convention de prestation entre la société Mère et la SA Bastide Le Confort Médical.

Salaire brut annuel 2009/2010 en euros	Total	Fixe	Variable	Avantage	Attribution de titres	Jetons de présence
Guy Bastide	115 200	115 200	0	0	X	X
Vincent Bastide	160 351	114 000	45 631	720	4 536 titres à valeur nominale de 0,45 € 8,59 € * au cours de clôture soit 38 964,24 €	X
Brigitte Bastide	X	X	X	X	X	X
Philippe Bastide	X	X	X	X	X	X

* source euronext

La société n'a pris aucun engagement financier pour le compte des mandataires sociaux.

12.3 | Opérations sur titre réalisées par les dirigeants

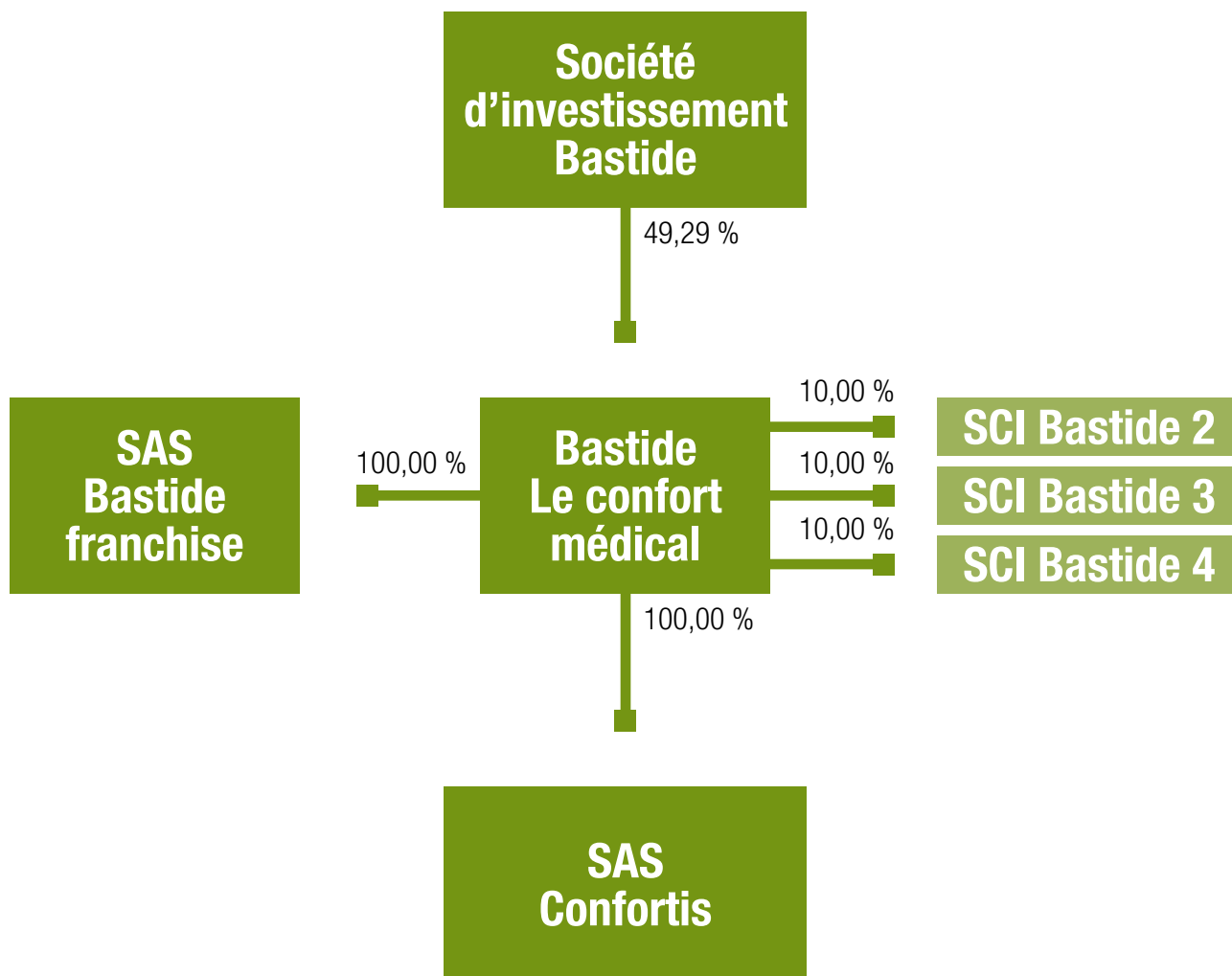
Aucune opération sur titre par les mandataires sociaux n'a été réalisée au cours de l'exercice.

XIII ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le montant du capital social détenu au titre de la participation au 30 juin 2010 est de 41 920 actions soit 0,57 % du capital social.

Il est rappelé que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce prévoient la convocation, tous les trois ans, d'une assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société si les actions détenues par les salariés de la société et de celles qui lui sont liés représentant moins de 3 % du capital.

Cette dernière consultation a eu lieu lors de l'assemblée générale du 11 décembre 2009.

XIV ORGANIGRAMME**XV** INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES:

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

PARTIE SPÉCIALE

MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

SITUATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
PRÉCÉDEMMENT AUTORISÉES

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L.225-22-1,
L 225-38 OU L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE

I MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Concernant la marche des affaires sociales de la société, elle est décrite dans la première partie de ce rapport notamment au Chapitre 1.

II SITUATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS PRÉCÉDEMMENT AUTORISÉES

L'Assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2008, avait autorisé le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel de la société ou de certaines catégories d'entre eux,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvait pas dépasser dix pour cent (10 %) du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration.

Sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2008, le Conseil d'Administration avait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui étaient conférés à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- Le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatifs à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement.
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans les conditions stipulées à la 12^{ème} résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2008,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Cette autorisation emportait renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de trente huit mois à compter du 05 décembre 2008. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée.

III CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L.225-22-1, L 225-38 OU L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements susvisés, régulièrement autorisés par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé ou au cours des exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions et engagements qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial, étant précisé que nous les avons informés, d'autre part, conformément aux dispositions de l'article R225-30 et suivants du Code de Commerce, des conventions visées à l'article L.225-39 du Code de Commerce portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et que la convention de Trésorerie intra Groupe et la convention relative à l'engagement au profit de sa filiale CONFORTIS pour le compte du bailleur du local commercial de Nice Grosso, entrent dans le cadre de telles conventions et n'ont plus à être mentionnées dans leur rapport spécial.

TABLEAU DES DELEGATIONS ET AUTORISATION CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AUGMENTATION DE CAPITAL

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
11 décembre 2009	26 mois	11 février 2012	2 000 000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

COMPTES CONSOLIDÉS

I BILAN CONSOLIDE AU 30/06/2010

ACTIF (en milliers d'euros)	au 30/06/2010	au 30/06/2009
Autres Immobilisations incorporelles	1 272	1 140
Goodwill	9 827	9 827
Immobilisations corporelles	32 099	30 983
Actifs financiers non courants	1 778	1 596
Impôts différés	0	0
Total actifs non-courants	44 976	43 546
Stocks et en cours	14 935	13 495
Clients et comptes rattachés	15 975	14 559
Autres créances	5 129	5 920
Autres actifs courants	1 496	1 506
Equivalents de trésorerie	0	0
Trésorerie	977	237
Total actifs courants	38 512	35 717
Total des actifs destinés à être cédés	0	0

Total Actif	83 488	79 263
--------------------	---------------	---------------

PASSIF (en milliers d'euros)	au 30/06/2010	au 30/06/2009
Capital	3 303	3 303
Primes liées au capital	9 336	9 336
Actions propres	-175	-207
Autres réserves	0	0
Résultats accumulés	26 765	24 348
Total capitaux propres, part du groupe	39 229	36 780
Total intérêts minoritaires	0	0
Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)	12 161	12 505
Avantages au personnel	71	64
Autres provisions	0	0
Impôts différés	344	60
Total passifs non-courants	12 576	12 629
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7 346	10 669
Provisions (part à moins d'un an)	323	319
Fournisseurs et comptes rattachés	16 050	12 024
Autres dettes	7 964	6 842
Autres passifs courants		
Total passifs courants	31 683	29 854
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0
Total des passifs	44 259	42 483

Total Passif	83 488	79 263
---------------------	---------------	---------------

II COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN MILLIERS D'EUROS)

	du 01/07/2009 au 30/06/2010	du 01/07/2008 au 30/06/2009
Chiffre d'affaires	99 952	96 793
Autres produits	1 029	633
Achats consommés	-38 917	-37 940
Charges externes	-19 957	-19 523
Charges de personnel	-24 308	-23 587
Impôts et taxes	-1 705	-2 117
Dotation aux amortissements	-9 643	-9 136
Dépréciations	-60	-202
Autres charges	-239	-150
Résultat opérationnel courant	6 152	4 771
Autres produits et charges opérationnels		-225
Résultat opérationnel	6 152	4 546
Coût de l'endettement financier brut	-1 110	-1 030
Coût de l'endettement financier net	-1 110	-1 030
Autres produits et charges financiers	25	14
Quote-part de résultat des mises en équivalence	0	0
Résultat avant impôt sur le résultat	5 067	3 530
Impôt sur le résultat	-2 212	-1 286
Résultat des activités poursuivies	2 855	2 244
Activités abandonnées		
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat de l'exercice	2 855	2 244
Revenant		
aux actionnaires de la société	2 855	2 244
aux intérêts minoritaires		
Résultat par action (en €) *	0,39	0,31
Résultat dilué par action (en €) *	0,39	0,31

* Calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant au 30/06/2010, soit 7 340 580

III AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (RETRAITEMENTS DES ÉLÉMENTS PASSÉS EN CAPITAUX PROPRES)

Ce nouvel état est présenté en suivant les dispositions de la norme IAS 1 révisée qui oblige désormais à présenter dans un tableau séparé les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres et nommés "Autres éléments du Résultat Global". Le tableau de "Variations des capitaux propres" présentait auparavant chaque ligne composant ces éléments et ne présente désormais plus qu'un total "Autres éléments du Résultat Global".

en milliers d'euros	30/06/2010	30/06/2009
Résultat net consolidé	2 854	2 244
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	0	0
Différences de conversion	0	0
Autres	0	0
Autres éléments du résultat global (passés en capitaux propres et nets d'impôts)	0	0
Résultat global consolidé ⁽¹⁾	2 854	2 244
dont résultat global part des minoritaires	0	0
dont résultat global part du groupe	2 854	2 244

(1) Le total requis par IAS 1 révisée : "Résultat Global consolidé" regroupe les charges et produits comptabilisés directement en résultat de la période et ceux comptabilisés directement en capitaux propres

IV TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe			Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	Autres réserves	Total				
Situation au 30 juin 2008	3 303	9 336	-116	0	0	0	23 182	35 705	0	35 705
Autres éléments du résultat global passés en capitaux propres ⁽¹⁾								0		0
Résultat de la période							2 244	2 244		2 244
Résultat global consolidé	0	0	0	0	0	0	2 244	2 244	0	2 244
Dividendes versés							-1 101	-1 101		-1 101
Variation autocontrôle			-93					-93		-93
Autres variations							26	26		26
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	-93	0	0	0	-1 075	-1 168	0	-1 168
Situation au 30 juin 2009	3 303	9 336	-209	0	0	0	24 351	36 781	0	36 781
Autres éléments du résultat global passés en capitaux propres ⁽¹⁾								0		0
Résultat de la période							2 854	2 854		2 854
Résultat global consolidé	0	0	0	0	0	0	2 854	2 854	0	2 854
Dividendes versés							-440	-440		-440
Variation autocontrôle			34					34		34
Autres variations			0					0		0
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	34	0	0	0	-440	-406		-406
Situation au 30 juin 2010	3 303	9 336	-175	0	0	0	26 765	39 229	0	39 229

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 révisée, les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres sont détaillés dans le tableau "autres éléments du résultat global" présenté ci-avant.

V TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (EN MILLIERS D'EUROS)

	du 01/07/2009 au 30/06/2010	du 01/07/2008 au 30/06/2009
Résultat net consolidé	2 855	2 243
Elimination des amortissements et provisions	8 373	7 903
Elimination des résultats de cessions d'immobilisations	47	72
Elimination des variations des impôts différés	284	141
Elimination du retraitement des locations-financement	1 880	1 983
Elimination du retraitement de la cession de l'autocontrôle	0	-93
Incidence de la variation du B.F.R.	3 090	-11 807
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	16 529	442
Incidence des variations de périmètre		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-9 790	-10 601
Acquisition d'actifs financiers	-241	-416
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	62	879
Cession d'actifs financiers	59	50
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-9 910	-10 088
Augmentation de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres	34	
Emission d'emprunts	5 000	11 500
Remboursement d'emprunts	-5 980	-4 207
Dividendes versés	-440	-1 101
Redevances de locations financement versées	-1 853	-1 725
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-3 239	4 467
Variation de la trésorerie	3 380	-5 179
Trésorerie d'ouverture	-3 550	1 629
Trésorerie de clôture	-170	-3 550
Trésorerie brute	977	237
Equivalents de trésorerie	0	0
Découverts bancaires	-1 147	-3 787
Trésorerie de clôture	-170	-3 550

VI ANNEXE

Le groupe Bastide Le Confort Médical commercialise une gamme complète de produits et de services pour une prise en charge globale des patients à domicile en matière de matériel (location et vente), d'assistance respiratoire et de perfusion-nutrition.

Les présents comptes consolidés, couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2010.

Les nouvelles normes ayant un impact sur les comptes consolidés sont IAS¹ révisée et IFRS³.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 septembre 2010.

Les méthodes comptables sont identiques à celles de l'exercice précédent, les nouvelles normes adoptées depuis n'ayant pas eu d'incidence significative.

Les normes ou interprétations publiées au 30 juin 2010 mais non encore entrées en vigueur n'ont pas été appliquées par anticipation. Elles ne devraient pas avoir de conséquences significatives sur les comptes consolidés.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement les éléments suivants :

- dépréciation des goodwill : cf § 2.2 et 3.2
- passifs éventuels : cf § 3.22.

Note 1 | Faits significatifs au 30 juin 2010

Sur l'exercice, le groupe a ouvert une nouvelle agence en propre et 6 franchises.

Note 2 | Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 | Principes de consolidation

Les comptes consolidés au 30 juin 2010 comprennent les états financiers de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et de ses filiales CONFORTIS et BASTIDE FRANCHISE. Celles-ci, contrôlées directement de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les opérations réciproques entre les trois sociétés et notamment celles donnant lieu à des marges ou des plus-values internes, ont été éliminées.

Les intérêts minoritaires ne sont pas distingués dans les comptes consolidés car, résultant de l'application des obligations légales en matière de nombre d'actionnaires, ils ne sont pas significatifs.

2.2 | Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres CONFORTIS et la quote-part dans la juste valeur de ses actifs nets à la date de prise de contrôle. Ils sont également constitués des goodwill des sociétés acquises par BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et fusionnées depuis.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "dépréciation d'actifs", ils ne sont pas amortis, mais sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Le groupe considère que chaque agence commerciale constitue une UGT, valorisée sur la base des flux nets de trésorerie prévisionnels.

Certaines valeurs d'actifs correspondent à plusieurs UGT, la société n'ayant pas affecté, à l'époque du regroupement, une valeur à chaque agence

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT, ou d'un ensemble d'UGT, se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation correspondante est comptabilisée.

2.3 | Immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- des éléments amortissables, tels que : logiciels, droits d'exploitation... qui sont amortis sur 3 ans,
- des éléments non amortissables, droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant, le cas échéant, la comptabilisation d'une dépréciation.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges, hormis les dépenses liées au développement de la franchise Bastide Le Confort Médical qui ont été immobilisées, pour un montant de 150K€ au titre de l'exercice clos le 30/06/2008, et sont amorties sur 4 ans.

2.4 | Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations comptabilisées.

Principales durées d'utilisation retenues par type d'immobilisations :

Constructions	20 ans
Agencements des constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	6 à 8 ans
Installations générales	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

Contrats de location - financement

Le groupe applique les critères de la norme IAS 17.

Ainsi, les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles appliquées par le groupe. La dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée dans l'annexe.

Les locations simples sont comptabilisées en charges externes et présentées dans les engagements hors bilan.

2.5 | Autres Actifs financiers

Il s'agit principalement de prêts et de dépôts et cautionnements, ainsi que, très accessoirement, de titres de sociétés non consolidées. Ils sont présentés en actifs non courants.

Les prêts accordés, qui ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans, n'ont pas fait l'objet d'une actualisation de leur nominal, l'impact étant non significatif.

L'ensemble des autres actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un risque de perte de valeur.

2.6 | Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part du groupe.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations correspondantes sont comptabilisées.

2.7 | Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsqu'un risque de non-recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée, basée sur l'ancienneté de la créance et sur la qualité du débiteur (tiers payant ou non).

2.8 | Autres débiteurs et autres actifs courants

Ils sont évalués à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations éventuelles tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9 | Opérations en devises

Elles sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur en euros à la date du règlement.

Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

2.10 | Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère détenues par elle-même sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.11 | Provisions

Le groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'événements passés, devant se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie.

Le poste provision est réparti en "provisions non courantes" et "provisions courantes".

Les provisions non courantes comprennent les

engagements envers le personnel au titre des indemnités de fin de carrière. L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- une rotation moyenne du personnel entre moyen et fort
- la table de mortalité de 2003
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50 % de l'indemnité de licenciement
- le taux de charges sociales de 36 %
- un taux d'actualisation de 6,24 %

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe, comprennent pour l'essentiel les provisions pour restructuration, contentieux et risques divers. Ces risques sont appréciés en fonction de situations factuelles et ne devraient pas présenter d'incertitudes majeures susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs lors des exercices ultérieurs.

2.12 | Impôts différés

Les impositions différées sont constituées, selon la méthode du report variable, pour les différences constatées entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale,
- des reports fiscaux déficitaires ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices futurs.

Au bilan, le groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts concernés, si ceux-ci relèvent d'une même autorité de taxation et si les dates d'échéance sont proches.

Les impositions différées sont présentées en actifs et passifs non courants.

Le groupe a considéré que la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.

Le montant de la charge relative à la CVAE du premier semestre 2010 s'élève à 250 K€ et est présenté sur la ligne "impôt sur le résultat" (cf note 3.16)

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dans les comptes au 30 juin 2010 des impôts différés relatifs aux différences temporelles par contrepartie d'une charge d'impôt différé au compte de résultat.

2.13 | Dettes financières

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

La part à plus d'un an figure en passif non courant.

2.14 | Compte de résultat

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits.

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui peuvent comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs (dont les goodwill) et les litiges et événements très inhabituels,
- des produits et charges financiers,
- des impôts sur les résultats (dont la CVAE).

Dans ses comptes au 30/06/2009, le groupe a comptabilisé une provision pour redressement fiscal de 225 K€ en "autres produits et charges opérationnels" (cf 3.22)

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, augmenté de toutes les actions potentiellement dilutives.

2.15 | Gestion des risques financiers

Le groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité :

- concernant les risques de crédit et de liquidité, le Groupe, notamment grâce à la qualité de son portefeuille clients, négocie annuellement, dans le cadre de son budget, l'ensemble de ses besoins à court et moyen terme. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'anticipe pas de problème de liquidités.
- concernant les risques de taux, le Groupe gère ses risques de taux à l'aide d'instruments dérivés (cf 3.9) et n'est en aucun cas en risque spéculatif.

Note 3 | Compléments d'informations relatifs aux états financiers

3.1 | Périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	Siret	% Contrôle	% d'intérêt
SA BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	305 635 039 001 94	Société Mère	Société Mère
SAS CONFORTIS	52, rue Bernard 93000 Bobigny	342 086 915 002 59	100 %	100 %
SAS BASTIDE FRANCHISE	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	498 615 640 000 14	100 %	100 %

Les trois sociétés sont de nationalité française et sont intégrées globalement.

3.2 | Goodwills

Tableau de variation	Nb agences	30/06/09	Accroissement	Diminution	30/06/10
Lhomme Rabier	1	320			320
Escande	1	331			331
Aerodom	2	710			710
Médical Chaubet	1	554			554
Médico Savoie	1	54			54
Hygiène Service	2	297			297
SPM	1	124			124
Sète	1	11			11
Médical Guiraud	2	472			472
Tours	1	95			95
Sésame	1	146			146
Confortis	17	5 937			5 937
Médical Home Santé	1	776			776
Total	32	9 827			9 827

Toutes les sociétés identifiées, hormis CONFORTIS, ont fait l'objet de fusion-absorption par la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL depuis leur acquisition.

Hypothèse retenue pour le test de valeur :

	30/06/2010	30/06/2009
Taux d'actualisation	10 %	10 %

3.3 | Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

Tableau de variation en K€	30/06/09	Acquisitions	Cessions	Périmètre	30/06/10
Logiciels	753	29			782
Frais de développement	150				150
Droits au bail	850	197			1047
Honoraires baux commerciaux	193	25			218
En cours	0				0
Total	1946	251	0	0	2197

Amortissements

Tableau de variation en K€	30/06/09	Augmentation	Diminution	Périmètre	30/06/10
Logiciels	706	61			767
Frais de développement	70	35			105
Droits au bail	0				0
Honoraires baux commerciaux	30	23			53
Total	806	119	0	0	925

3.4 | Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Tableau de variation en K€	30/06/09	Acquisitions	Sorties	30/06/10
Terrain	70			70
dont retraitement loc-financements	70			70
Agencements, Aménagements, Inst.	10 686	790	7	11 469
dont retraitement loc-financements	200			200
Installations techniques et outillage	52 931	8 684	4 451	57 164
dont retraitement loc-financements	3 206	0	2 064	1 142
Autres immobilisations	6 917	1 371	2 515	5 773
dont retraitement loc-financements	4 419	1 266	2 321	3 364
Immobilisations en cours	40	83	123	0
Total	70 644	10 928	7 096	74 476

Amortissements

Tableau de variation en K€	30/06/09	Augmentation	Diminution	30/06/10
Agencements, Aménagements, Inst.	6 452	912	2	7 362
dont retraitement loc-financements	152	10		162
Installations techniques et outillage	28 302	7 163	4 297	31 168
dont retraitement loc-financements	3 029	79	2 064	1 044
Autres immobilisations	4 908	1 448	2 509	3 847
dont retraitement loc-financements	2 921	1 192	2 321	1 792
Total	39 662	9 523	6 808	42 377

3.5 | Autres Actifs financiers

Les autres actifs financiers non courants sont constitués des immobilisations financières suivantes :

En K€	30/06/2010	30/06/2009
Titres de participation et créances rattachées	12	12
Prêts divers	518	459
Dépôts de garantie	1 248	1 125
Valeurs nettes	1 778	1 596

3.6 | Etat des échéances des actifs courants

En K€	30/06/10	30/06/09
Créances clients brutes	16 127	14 711
Dépréciation	-152	-152
Créances clients nettes	15 975	14 559
Créances fournisseurs	2 350	2 491
Créances sociales	122	36
Créances fiscales	1 887	3 200
Créances diverses	770	193
Autres créances	5 129	5 920
Autres actifs courants	1 496	1 506

Cette dernière rubrique recouvre les charges constatées d'avance.
Toutes ces créances sont à échéance à moins d'un an.

3.7 | Capitaux propres

Le capital social est inchangé au 30 juin 2010 à 3 303 261 euros. Il est composé de 7 340 580 actions de 0,45 euros de valeur nominale.

Le capital est détenu par le fondateur du groupe et sa famille à hauteur de 49,29 % via la holding familiale Société d'Investissement Bastide.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres Bastide Le Confort Médical, un contrat de liquidité animé par Gilbert Dupont a été mis en place au niveau de la société.

3.8 | Actions d'autocontrôle

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL détient 9 453 de ses propres actions au 30 juin 2010, pour une valeur d'acquisition de 78 Keuros, soit une valeur unitaire de 8,25 euros.

Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2010 s'élevait à 8,59 euros.

3.9 | Emprunts

Les dettes financières sont ventilées en passifs courants pour leur partie à moins d'un an et en passifs non courants pour le solde.

Courants en K€ (échéance à moins d'un an)	30/06/2010	30/06/2009
Emprunts	5 454	5 668
Emprunts sur retraitement des Locations-Financements	745	1 214
Concours bancaires	1 147	3 787
	7 346	10 669

Non courants en K€ (échéance à plus d'un an)		
Emprunts	11 225	11 945
Emprunts sur retraitement des Locations-Financements	936	560
	12 161	12 505

Tous les emprunts ont été contractés à des taux fixes (ou sont couverts par des swaps) à l'exception d'un emprunt à taux variable capé dont le capital restant dû s'élève à 1977 K€ au 30/06/2010.

Une augmentation de 1 point des taux d'intérêt impliquerait une hausse des charges financières d'un montant maximum de 0,1 M€.

Les emprunts souscrits ne comportent pas de clause de covenant bancaire.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net :

Échéances en K€	Total	Avant le 30 juin 2011	Avant le 30 juin 2012	Avant le 30 juin 2013	Avant le 30 juin 2014	Avant le 30 juin 2015	Au-delà de juin 2015
Emprunts	16 679	5 454	4 661	3 330	2 504	718	12
Emprunts (retraitement loc-Financements)	1 681	745	637	299	0		
Découverts bancaires	1 147	1 147					
Total dettes financières	19 507	7 346	5 298	3 629	2 504	718	12
Disponibilités et équivalents	977	977					
Endettement net	18 530	6 369	5 298	3 629	2 504	718	12

3.10 | Provisions pour risques et charges

Les provisions sont ventilées en passifs courants et passifs non courants.

En K€	30/06/09	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	30/06/10
Passifs non courants					
-Indemnités fin de carrière	64	5			69
Passifs courants					
-Contentieux divers	319	50	47		322
Total	383	55	47	0	391

3.11 | Provisions pour dépréciations d'actifs

En K€	30/06/09	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	30/06/10
Autres immobilisations financières	2		0		2
Stocks marchandises	30	3			33
Créances clients	152				152
Total	184	3	0	0	187

3.12 | Etat des échéances des autres passifs courants

En K€	30/06/10	30/06/09
Dettes fournisseurs	16 050	12 024
Dettes sociales	3 829	3 559
Dettes fiscales	3 871	3 032
Dettes diverses	264	250
Autres dettes	7 964	6 841
Autres passifs courants	0	0

Cette dernière rubrique recouvre les produits constatés d'avance.
Toutes ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

3.13 | Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est presque exclusivement réalisé en France. Il est net des remises accordées.

En K€	du 01/07/09 au 30/06/10	du 01/07/08 au 30/06/09
Ventes	55 313	54 668
dont export	200	436
Prestations	44 639	42 125
Total	99 952	96 793

La ventilation par secteur opérationnel est la suivante :

En K€	du 01/07/09 au 30/06/10	du 01/07/08 au 30/06/09
Respiratoire	16 956	15 931
Nutrition-Perfusion	17 060	15 981
M A D	65 929	64 789
Divers	7	92
Total	99 952	96 793

3.14 | Autres produits

En K€	30/06/2010	30/06/2009
Reprises de provisions	47	107
Transferts de charges	487	329
Divers	495	197
	1 029	639

3.15 | Coût de l'endettement financier

En K€	30/06/2010	30/06/2009
Intérêts sur emprunts	530	449
Intérêts sur location-financement	504	457
Divers	76	124
	1 110	1 030

3.16 | Charges d'impôts

Les impôts sur les résultats se répartissent en :

En K€	30/06/2010	30/06/2009
Impôts exigibles	1 674	1 202
Impôts différés	538	84
	2 212	1 286

Preuve d'impôts

En K€	30/06/2010	30/06/2009
Impôt effectif	2 212	1 286
Incidence des éléments non déductibles	-43	-75
Incidence CVAE	-250	
Incidence impôts différés CVAE	-280	
Divers	100	4
Impôt Théorique	1 739	1 215
(Taux)	34,43 %	34,43 %

Evolution des impôts différés au bilan consolidé :

En K€	30/06/2010	30/06/2009
Impôt différé actif	0	0
Impôt différé passif	344	60
dont CVAE	280	

3.17 | Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'établit à 276 K€ au titre de la période close le 30 juin 2010 ; il s'établissait à 313 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Aucun avantage postérieur à l'emploi, indemnité de départ ou de fin de contrat, autre avantage à long terme ou paiement en actions, n'a été consenti ou pris en charge sur les exercices 2009 et 2010 à l'exception de 4 536 actions gratuites attribuées définitivement à Vincent Bastide en décembre 2008.

3.18 | Effectifs

	30/06/2010	30/06/2009
Cadres	105	102
Employés	725	699
	830	801

3.19 | Engagements financiers hors bilan

Obligations contractuelles en K€	Montant brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes à moyen terme				
→ Etablissement de Crédit				
→ Dettes financières				
→ Ret. Loc-Financements				
Contrats de location simple (baux commerciaux)	8 869	4 744	4 125	
Obligations d'achats irrévocables				
Autres obligations à long terme				

3.20 | Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels, remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle, impose de présenter une information issue des reporting internes.

De ce fait, le Groupe diffuse une information, présentée en note 3.13 en phase avec les reporting internes qui détaille le chiffre d'affaires par nature et activités. L'analyse des agrégats de rentabilité (tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel) est réalisée globalement.

En outre, l'information au plan géographique n'est pas représentative.

3.21 | Information sur les parties liées

Les transactions entre la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et ses filiales CONFORTIS et BASTIDE FRANCHISE ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans cette note. Les transactions avec les parties liées concernent les opérations réalisées avec des sociétés contrôlées par les dirigeants de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL.

	30/06/2010	30/06/2009
SCI BASTIDE 1 loyers magasin Valence	71	69
SCI BASTIDE 2 loyers siège social 1	130	128
SCI BASTIDE 3 loyers siège social 2	101	100
SCI BASTIDE 4 loyers magasin Nîmes	143	140
SCI BASTIDE Gallargues loyers plateforme logistique	330	330
SA SIB Société mère de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL redevances holding	389	427

3.22 | Passifs éventuels

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont il a accepté une partie des redressements (cf 2.14). Il conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée (soit environ 1 000 K€). Compte tenu de la contestation formulée par le groupe après avoir recueilli l'avis de son conseil spécialisé, aucune provision n'est comptabilisée à ce titre. Afin de figer les intérêts de retard, le principal fait l'objet d'un paiement échelonné sur 18 mois depuis mars 2009. A la clôture, le montant comptabilisé à ce titre parmi les créances fiscales s'élève à 636 K€.

3.23 | Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'influer sur les comptes du groupe de manière significative n'est intervenu depuis la date de clôture de la période.

RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

SOCIÉTÉ BASTIDE LE CONFORT MEDICAL

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 | Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe III "Autres éléments du résultat global" et la note 3.20 "Secteurs opérationnels" des états financiers consolidés qui exposent les changements de méthode comptables résultant de la première application de la norme IAS 1 révisée "Présentation des Etats financiers", et la norme IFRS 8 "Secteurs Opérationnels".

2 | Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les goodwills, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2010 s'établit à 9 827 K€, font l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les paragraphes 2.2. et 3.2 des notes aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, et vérifié que les paragraphes 2.2. et 3.2 des notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.
- Le paragraphe 3.22 "Passifs éventuels" des notes aux états financiers consolidés mentionne l'existence d'un litige fiscal résiduel et l'absence de provision comptabilisée à ce titre. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des notes et rapports mis à notre disposition et relatifs à ce litige, notamment ceux du conseil de la société, apprécier les hypothèses retenues et vérifier qu'une information appropriée était donnée dans les notes aux états financiers consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 | Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron Associé

TSA AUDIT
Jean-Charles Vitrat

COMPTES SOCIAUX

I BILAN AU 30 JUIN 2010

BILAN ACTIF

	BRUT	AMORT., PROV	NET AU 30.06.10	NET AU 30.06.09	NET AU 30.06.08
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOB. INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets et droits similaires	786 971	767 012	19 958	3 469	68 832
Fonds commercial	5 920 941	53 091	5 867 850	5 668 577	5 578 648
Autres immobilisations incorporelles					25 999
IMMOB. CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	10 786 965	6 724 195	4 062 769	4 172 019	3 801 130
Installations techniques, mat. out. Industriels	56 008 882	30 352 157	25 656 725	24 209 675	22 307 397
Autres immobilisations corporelles	2 350 645	1 998 083	352 562	511 620	599 087
Immobilisations en cours				40 382	54 143
Avances et acomptes					
IMMOB. FINANCIERES					
Participations	3 626 052		3 626 052	3 626 044	3 626 037
Créances rattachées à des participations	6 860		6 860	6 860	6 860
Autres titres immobilisés	133 093		133 093	112 880	137 062
Prêts	517 690		517 690	458 939	353 945
Autres immobilisations financières	1 147 005		1 147 005	1 062 992	1 024 546
TOTAL	81 285 108	39 894 540	41 390 568	39 873 462	37 583 691
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements	584 009		584 009	550 497	496 053
Marchandises	14 378 923	32 866	14 346 056	12 938 705	11 355 435
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES					
CREANCES					
Clients et comptes rattachés	16 036 514	152 382	15 884 132	14 532 698	14 357 614
Autres créances	5 088 581		5 088 581	5 961 811	2 660 230
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	601 689		601 689	243 773	1 389 834
Charges constatées d'avance	1 494 226		1 494 226	1 500 819	1 281 799
TOTAL	38 183 946	185 248	37 998 697	35 728 305	31 540 968
Comptes de régularisation					
TOTAL GENERAL	119 469 054	40 079 789	79 389 265	75 601 768	69 124 659

PASSIF

	NET au 30.06.10	NET au 30.06.09	NET au 30.06.08
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3 303 261	3 303 261	3 303 261
Prime d'émission, de fusion, d'apport	9 341 527	9 341 527	9 341 527
Réserves			
Réserve légale	330 326	330 326	330 326
Réserves réglementées			
Autres réserves	18 787 061	16 746 334	12 241 971
Report à nouveau	6 703	6 263	4 533
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
RESULTAT DE L'EXERCICE	742 351	2 481 162	5 605 449
Provisions réglementées	143 508	173 665	131 493
TOTAL	32 654 739	32 382 540	30 958 562
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	322 967	319 467	85 923
Provisions pour charges	70 726	64 201	50 251
TOTAL	393 693	383 668	136 174
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées			
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	17 803 785	21 589 468	10 348 473
Emprunts et dettes financières diverses	1 136	1 136	1 136
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 973 929	11 861 462	18 773 807
Dettes fiscales et sociales	7 612 647	6 551 371	7 106 667
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			18 500
Autres dettes	4 949 333	2 832 120	1 781 338
Produits constatés d'avance			
TOTAL	46 340 832	42 835 559	38 029 922
TOTAL GENERAL	79 389 265	75 601 768	69 124 659

II COMPTE DE RESULTAT

	01.07.09 -30.06.10	01.07.08 -30.06.09	01.07.07 -30.06.08
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	55 267 184	54 528 882	54 018 523
Production vendue de services	44 435 435	41 926 567	40 287 731
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	99 702 619	96 455 449	94 306 254
Subventions d'exploitation	10 600	700	
Reprise sur amts. & prov., transfert charges	355 045	436 241	492 961
Autres produits	419 093	188 275	549 635
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	100 487 358	97 080 665	95 348 851
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	38 844 912	38 174 205	35 207 139
Variation de stock (marchandises)	-1 426 309	-1 745 583	-1 811 234
Achats de matières premières & autres approvisionnements	1 299 759	1 467 503	1 688 865
Variation de stock (matières premières & autres)	-17 825	-53 120	-125 896
Autres achats et charges externes	25 253 697	24 665 513	21 873 844
Impôts, taxes et versements assimilés	1 933 925	2 118 230	2 122 912
Salaires et traitements	18 275 162	17 686 257	17 127 993
Charges sociales	6 032 613	5 900 572	5 693 659
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 268 794	7 522 969	6 547 315
Dotations d'exploitation sur actif circulant	3 349	120 847	32 799
Dotations d'exploitation pour risques et charges	56 525	80 950	71 373
Autres charges	115 184	43 454	45 348
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-98 639 787	-95 981 800	-88 474 120
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 847 571	1 098 865	6 874 731
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	6 882	2 362 316	1 983 009
Produits des autres valeurs mobilières	6 012	2 548	
Autres intérêts et produits assimilés	11 542	8 117	659
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 643	11 859	80 552
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	98		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	26 179	2 384 841	2 064 221

	01.07.09 -30.06.10	01.07.08 -30.06.09	01.07.07 -30.06.08
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements & provisions		1 643	42 626
Intérêts et charges assimilées	634 832	748 809	460 628
Différences négatives de change	172		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-635 005	-750 453	-503 255
RESULTAT FINANCIER	-608 826	1 634 388	1 560 966
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 238 745	2 733 253	8 435 697
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	66 126	139 821	109 595
Reprises sur provisions et transferts de charges	38 871	267	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	104 998	140 088	109 595
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 911	6 224	9 487
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	109 535	102 307	189 410
Dotations exceptionnelles amortissements provisions	8 714	266 406	131 493
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-132 161	-374 938	-330 392
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-27 163	-234 849	-220 796
Participation des salariés			554 427
Impôts sur les bénéfices	469 230	17 241	2 055 024
Total des produits	100 618 535	99 605 595	97 522 669
Total des charges	-99 876 183	-97 124 432	-91 917 219
BENEFICE	742 351	2 481 162	5 605 449

III PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Origines:

Résultat de l'exercice	742 351 €
Dont résultat courant après impôts	769 515 €

Affectation:

Dividendes	0 €
Réserve légale	0 €
Autres réserves	742 351 €

IV ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2010, dont le total est de 79 389 265 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de 742 351 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Juillet 2009 au 30 Juin 2010.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

4.1 | Faits significatifs :

Sur l'exercice, la société a ouvert 1 nouvelle agence en propre et 5 franchises.

4.2 | Règles et méthodes comptables :

Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type d'immobilisation	Durée
AAI Constructions	5 - 10 ans
Matériel et outillage	4 - 8 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles :

Les biens amortissables tels que les logiciels et droits d'exploitation sont amortis de 1 à 3 ans.

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice.

Les fonds de commerces sont évalués à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges.

Participation et autres titres immobilisés :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de chaque exercice sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique

La SA Bastide détient 10 % du capital de la SCI Bastide 2 créée le 1 Avril 1997.

La SA Bastide détient 10 % du capital de la SCI Bastide 3 créée le 16 juin 2000.

La SA Bastide détient 10 % du capital de la SCI Bastide 4 créée le 28 juillet 2004.

La SA Bastide détient 100 % de la SAS Confortis.

La SA Bastide détient 100 % de la SAS Bastide Franchise. Ces participations n'ont fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

Le détail des participations figure dans le tableau des

filiales et participations joint dans la présente annexe. Les autres titres immobilisés correspondent aux actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité. Si la valeur, à la clôture, est inférieure au prix d'achat, il est pratiqué une provision pour dépréciation.

Autres immobilisations financières :

Ce poste comprend principalement les prêts et les dépôts de garanties de loyer.

Les prêts accordés ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans.

Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture, est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

Stocks :

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré. Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur de vente HTVA et le coût d'achat des marchandises, est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

Opérations en devises :

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

Engagements de retraite :

L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. Ces engagements font l'objet d'une comptabilisation. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- la rotation du personnel global soit 24,09 %,
- la table de mortalité de AGIRC 79-81,
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la

convention collective applicable et qui représente 50 % de l'indemnité de licenciement,

- Le taux de charges sociales de 36,50 %.

Autres provisions :

Les provisions, liées au cycle normal d'exploitation, comprennent principalement les provisions prud'homales. Ce risque est apprécié en fonction de situations factuelles et ne présente pas d'incertitudes majeures susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs lors des exercices ultérieurs.

Choix comptables clés et estimations de la direction :

Les actifs précédemment loués puis vendus sont transférés dans les stocks pour leur valeur comptable nette et les produits de la vente sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires.

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Il est net des remises accordées aux clients, qui sont essentiellement liées aux volumes traités.

Il n'est enregistré aucun retour de biens vendus en dehors des retours couverts par les clauses de garantie contractuelle.

Emprunts et dettes financières :

Les emprunts ont la même nature et portent majoritairement un intérêt à taux fixe.

Les taux fixes sont compris dans une fourchette allant de 2.38 à 4.85.

Les taux variables avec swap de taux sont compris dans entre 2.55 et 3.85.

Les emprunts souscrits ne comportent pas de clause de covenant bancaire.

Passifs éventuels :

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont elle a accepté une partie des redressements (225 K€).

Elle conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée (soit environ 1 000 K€).

Compte tenue de la contestation formulée par la société, après avoir recueilli l'avis de son conseil spécialisé, aucune provision n'est comptabilisée à ce titre.

Afin de figer les intérêts de retard, le principal fait l'objet d'un paiement échelonné sur 18 mois depuis mars 2009.

A la clôture, le montant comptabilisé à ce titre parmi les créances fiscales s'élève à 636 K€.

4.3 Tableaux complémentaires :

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE :

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentation acquisition créations	Augmentation par fusion
CADRE A			
Frais d'établissement de recherche & développement			
TOTAL 1	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 457 564	250 526	
TOTAL 2	6 457 564	250 526	0
Terrains			
Installations générales agencements des constructions	10 004 485	789 762	
Installations techniques, matériel et outillage	49 711 091	8 684 015	
Autres immobilisations Corporelles			
Matériels de transport	265 825	1 042	
Matériels de bureau & informatique	2 175 980	104 358	
Immobilisations corporelles en cours	40 382	82 537	
TOTAL 3	62 197 765	9 661 715	0
Autres participations	3 632 904	7	
Autres titres immobilisés	112 880	89 414	
Prêts et autres immobilisations financières	1 523 576	362 448	
TOTAL 4	5 269 361	451 871	0
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	73 924 691	10 364 113	0

IMMOBILISATIONS	Diminutions par virement	Diminutions par cession	Valeur immob. À la fin de l'ex.
CADRE B			
Frais d'établissement de recherche & développement			
TOTAL 1	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles		177	6 707 913
TOTAL 2	0	177	6 707 913
Terrains			
Installations générales agencements des constructions		7 282	10 786 965
Installations techniques matériels outillages industriels		2 386 223	56 008 882
Autres immobilisations corporelles			
Matériels de transport		85 777	181 090
Matériel de Bureau & informatique		110 783	2 169 555
Immobilisations corporelles en cours		122 920	0
TOTAL 3	0	2 712 987	69 146 493
Autres participations			3 632 912
Autres titres immobilisés		69 201	133 093
Prêts et autres immobilisations financières		221 328	1 664 696
TOTAL 4		290 530	5 430 702
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	0	3 003 695	81 285 108

ETATS DES AMORTISSEMENTS :

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements début exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Diminution amort. afférents élém. sortis de actif et reprises	Montant amort. à la fin de l'ex.
Frais d'établissement et de développement				
TOTAL 1	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	785 517	34 764	177	820 104
TOTAL 2	785 517	34 764	177	820 104
Constructions				
- Installation, agencement et aménagements des constructions	5 832 465	893 834	2 104	6 724 195
- Installations techniques, matériels et outillage	25 501 415	7 083 777	2 233 035	30 352 157
Autres immobilisations corporelles				
- Matériel de transport	259 845	4 113	83 279	180 679
- Matériel de bureau et informatique	1 670 340	252 304	105 241	1 817 403
TOTAL 3	33 264 067	8 234 029	2 423 661	39 074 436
TOTAL GENERAL (1+2+3)	34 049 585	8 268 794	2 423 838	39 894 540

CADRE B	CADRE C			
VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Dotations	Reprises
Frais établissement et recherche				
TOTAL 1	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	368	368	
TOTAL 2	0	368	368	0
Terrains				
Constructions				
- Installation générales, agencement. aménagement des constructions	0	0	0	0
- Installations techniques, matériels et outillage	0	8 345	8 345	15 266
Autres immobilisations				
- Matériel de transport				
- Mat de bureau et informatique	0	0		23 604
TOTAL 3	0	8 345	8 345	38 871
TOTAL GENERAL 1+2+3	0	8 714	8 714	38 871

ETAT DES PROVISIONS :

NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	173 665	8 714	38 871	143 508
TOTAL 1	173 665	8 714	38 871	143 508
Provisions pour litiges	319 467	50 000	46 500	322 967
Provisions pour pensions et obligations similaires	64 201	6 525		70 726
Autres Provisions risques et charges				
TOTAL 2	383 668	56 525	46 500	393 693
Dépréciation sur immobilisations	1643	0	1643	0
Dépréciation sur stocks	29 595	3 349	77	32 866
Dépréciation sur comptes clients	152 382			152 382
TOTAL 3	183 620	3 349	1 721	185 248
TOTAL GENERAL (1+2+3)	740 954	68 588	87 092	722 450
Dont dotations et reprises d'exploitation		59 874	46 577	
Dont dotations et reprises financières			1 643	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		8 714	38 871	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A - 1 an	A + 1 an
CADRE A			
Créances rattachées à des participations	6 860		6 860
Prêts	517 690	59 800	457 890
Autres immobilisations financières	1 147 005	1 147 005	
Clients douteux ou litigieux	359 337	359 337	
Autres créances clients	15 677 177	15 677 177	
Personnel & comptes rattachés	120 164	120 164	
Sécurité sociale et autres organismes. sociaux	0	0	
État & autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices	0	0	
- Taxe/Valeur Ajoutée	1 876 931	1 876 931	
- Divers	0	0	
Groupe & associés			
Débiteurs divers	3 091 485	3 091 485	
Charges constatées d'avance	1 494 226	1 494 226	
TOTAUX	24 290 879	23 826 128	464 750
RENVOIS			
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES :

	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
CADRE B				
Emprunts & dettes établissements de crédit				
- à 1 an	1 147 440	1 147 440		
- à + 1 an	16 656 345	5 432 407	11 212 241	11 696
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs & comptes rattachés	15 973 929	15 973 929		
Personnel et comptes rattachés	1 869 925	1 869 925		
Sécurité Sociale & autres organismes sociaux	1 955 358	1 955 358		
État & autres collectivités publiques :				
- Impôt/bénéfice	451 995	451 995		
- Taxe/Valeur Ajoutée	2 921 463	2 921 463		
- Autres impôts et taxes	413 905	413 905		
Dettes sur immobilisations				
Groupe & associés	1 136	1 136		
Autres dettes	4 949 333	4 949 333		
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	46 340 832	35 116 894	11 212 241	11 696
RENOIS				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 979 853			

FONDS COMMERCIAL :

Droit au bail (Montpellier)	53 357 €	Fds de Commerce (Montauban)	434 820 €
Droit au bail (Bordeaux)	7 622 €	Fds de Commerce (Paris)	370 397 €
Droit au bail (Narbonne)	30 490 €	Fds de Commerce (Soissons)	154 527 €
Droit au bail (Montauban)	22 867 €	Fds de Commerce (Sète)	15 245 €
Droit au bail (Agen)	15 245 €	Fds de Commerce (Ariège)	691 701 €
Droit au bail (Chambéry)	15 245 €	Fds de commerce (Chambéry)	69 440 €
Droit au bail (Amiens)	70 375 €	Fds de commerce (Tours)	118 910 €
Droit au bail (Toulon)	15 245 €	Fds de commerce (Lyon Croix-Rousse)	991 948 €
Droit au bail (Pau)	5 685 €	Fds de commerce (Amiens - Rouen)	834 366 €
Droit au bail (Nantes)	76 225 €	Fds de commerce (Clermont Ferrand)	434 878 €
Droit au bail (Mulhouse)	91 469 €	Fds de commerce (Carcassonne)	442 073 €
Droit au bail (Troyes)	15 000 €	Fds de commerce (Oullins)	172 156 €
Droit au bail (Montélimar)	30 000 €		
Droit au bail (Strasbourg)	15 000 €	Total	4 730 461 €
Droit au bail (Besançon)	75 000 €		
Droit au bail (Portet sur Garonne)	141 000 €		
Droit au bail (Niort)	29 500 €		
Droit au bail (Orange)	15 000 €		
Droit au bail (Evry)	50 000 €		
Droit au bail (Clermont-Ferrand)	197 402 €		
Total	971 727 €		

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN :

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, Créances en effet comm.
ACTIF IMMOBILISE :			
- Participations		3 624 081	
- Créances rattachées			
ACTIF CIRCULANT :			
- Créances clients			
- Autres créances	55 209		
DETTES :			
- Emprunts, dettes financières			
- Dettes fournisseurs			
- Autres dettes	197 892	4 605 640	

Le montant de la location gérance entre Bastide Le Confort Médical et Confortis s'élève à 3 445 000 €.

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR :

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Clients - Factures à établir	2 965 182
Autres créances	686 032
Organismes sociaux à recevoir	0
RFA fournisseurs	2 309 336
PRODUITS A RECEVOIR	110 000
TOTAUX	6 070 550

DETAIL DES CHARGES A PAYER :

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETAB DE CREDIT	
Intérêts à payer sur emprunts	
Intérêts courus à payer	23 361
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	23 469
Fournisseurs, factures non parvenues	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 636 685
Dettes provisionnées congés payés	
Dettes provisionnées participation	1 644 269
Personnel autres charges à payer	
Organismes sociaux charges à payer sur CP	225 656
Organismes fiscaux charges à payer	586 264
Autres charges sociales à payer	413 906
AUTRES DETTES	82 627
Divers - charges à payer	
TOTAUX	145 948
	4 782 185

DETAIL DES CHARGES CONSTATES D'AVANCE :

	CHARGES	PRODUITS
Montant à la clôture	1 494 226	
Charges constatées d'avance	1 494 226	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1 - Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	7 340 580	0,45 €

ACTIONS PROPRES :

Nombre titres au 30.06 2009	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30.06 2010
13 582	91 059	95 188	9 453

Leur valeur de réalisation au 30 juin 2010 est de 77 905 pour une valeur comptable de 81 201.
Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

VARIATION CAPITAUX PROPRES :

	Au 30/06/2010	Au 30/06/2009
Valeur brute au début de l'exercice	32 382 540	30 958 562
Augmentation de capital (hors incorporation de réserves)		
Augmentation de la prime d'émission		
Augmentation de la prime de fusion		
Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent		-1 099 357
Autres répartition	439 995	
Provisions réglementées	30 157	42 172
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	31 912 388	29 901 378
Résultat de l'exercice	742 351	2 481 162
Valeur à la fin de l'exercice	32 654 739	32 382 540

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET :

	EXPORT	FRANCE	TOTAL
Ventes	99 513	55 167 671	55 267 184
Prestations		44 435 435	44 435 435
Total	99 513	99 603 106	99 702 619

TRANSFERT DE CHARGES :

Nature des transferts	
Avantages en nature	140 389
Transfert charges	168 080

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS :

	dont Entreprises liées	
Nature des charges :		
- Dotations financières amortissements & provisions		
- Intérêts sur emprunts	529 880	
- Intérêts comptes courants	31 046	31 046
- Intérêts bancaires	63 113	
- Autres	10 966	
Total	635 005	31 046
Nature des produits :		
- Produits de participation	6 882	6 882
- Revenus des créances	17 554	
- Autres produits financiers	1 741	
Total	26 179	6 882

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Nature des charges :	
- Charges diverses	13 911
- Cession d'immobilisations	108 274
- Autres charges	1 261
- Dotations exceptionnelles amortissements et provisions	8 714
Total	132 161
Nature des produits :	
- Produits divers	
- Cession d'immobilisations	62 634
- Produits excep. Divers	42 364
Total	104 998

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES :

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 238 745	469 230	769 515
Résultat exceptionnel	-27 163		-27 163
Participation			
Résultat comptable	1 211 581	469 230	742 351

ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL PAR ECHEANCE :

N°	Fin de contrat	Engagement	-1 an (30.06.11)	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
1	19/11/2014	20/11/2009	2 940,00	9 800,00	0,00
2	19/11/2014	20/11/2009	2 940,00	9 800,00	0,00
3	31/08/2012	01/09/2009	2 484,00	2 898,00	0,00
4	31/07/2012	01/08/2009	1 968,00	2 132,13	0,00
			10 332,00	24 630,13	0,00

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN :

Nantissement des parts S.C.I. Bastide 2	152
---	-----

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Obligations contractuelles	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
Dettes à moyen terme				
- Etablissements de Crédit				
- Dettes financières				
- Retraitement Crédit Bail				
Contrat de Location Simple				
(Baux commerciaux et location véhicules)	8 869 072	4 744 047	4 125 024	0
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				

DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION :

Dans le cadre des procédures de formation, le groupe a intégré les principes de la loi de mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 juin 2010, l'engagement total est de 42 540 heures.

Au titre de la portabilité du DIF, 2 970 heures sont totalisées.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

Néant

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE :

→ Éléments entraînant une charge fiscale future : Néant

→ Éléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

NATURE DES ELEMENTS	MONTANTS
Dettes provisionnées pour participation des salariés	
Contribution sociale de solidarité	77 124
Total	77 124

REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

(Article R 123-198 du Code du Commerce)

Guy Bastide, P.D.G. : 115 200 €

Vincent Bastide, D.G délégué : 160 351 €

Le total des sommes versées aux dix personnes les mieux rémunérées s'établit à 900 645 €.

EFFECTIF MOYEN - 2009/2010 :

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	105	1
Employés	725	0
Total	830	1

EFFECTIF MOYEN - 2008/2009 :

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	102	1
Employés	699	0
Total	801	1

SOCIETE CONSOLIDANTE :

La société BASTIDE est consolidée par la Société Investissement BASTIDE.

SOCIETE CONSOLIDANTE :

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

	SA CONFORTIS Bobigny Ex. 01/07/09-30/06/10	SAS BASTIDE FRANCHISE Caissargues Ex. 01/07/09-30/06/10
Capital	1 000 000	37 000
Capitaux propres autres que le capital	5 981 818	110 259
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	100	100
Valeur comptable brute des titres détenus	3 584 340	37 000
Valeur comptable nette des titres détenus	3 584 340	37 000
Prêts et avances consentis et non remboursés		
Créances rattachées		
Montant des cautions et avals donnés		
Chiffre affaires hors -taxes du dernier exercice	3 586 592	202 819
Résultat	2 329 932	68 637
Dividendes encaissés au cours de l'exercice		
Observations		

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.

	Filiale (+ de 10 % du capital détenu)		
	S.C.I. BASTIDE 2	S.C.I. BASTIDE 3	S.C.I. BASTIDE 4
	30 132 Caissargues	30 132 Caissargues	30 132 Caissargues
	Exercice 2010	Exercice 2010	Exercice 2010
Capital	1 524	1 524	1 500
Capitaux propres autres que le capital			
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	10	10	10
Valeur comptable des titres détenus brute	152	152	150
Valeur comptable des titres détenus nette	152	152	150
Prêts et avances consentis et non remboursés			
Montant des cautions et avals donnés	152		
Chiffre affaires hors taxes	142 384	107 747	161 827
Résultat	-19 605	17 057	7 495
Dividendes encaissés au cours de l'exercice			
Observations			

CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE :

Depuis le 1^{er} juillet 2009, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide Le Confort Médical (société mère) et ses filiales, Confortis et Bastide Franchise.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES :

Il n'y a pas d'information à communiquer, les transactions effectuées n'ont pas un caractère significatif et elles sont conclues aux conditions normales du marché.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIÉTÉ BASTIDE LE CONFORT MEDICAL EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les fonds de commerce, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2010 s'établit à 5 867 850 €, sont évalués et dépréciés selon les modalités décrites dans la note 4.2 de l'annexe "Règles et méthodes comptables - Immobilisations incorporelles". Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces évaluations.
- La note 4.2 de l'annexe "Règles et méthodes comptables - Passifs éventuels" mentionne l'existence d'un litige fiscal résiduel et l'absence de provision comptabilisée à ce titre. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des notes et rapports mis à notre disposition et relatifs à ce litige, notamment ceux du conseil de la société, apprécier les hypothèses retenues et vérifier qu'une information appropriée était donnée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

II VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2010
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron Associé

TSA AUDIT
Jean-Charles Vitrat

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement, conclus depuis notre précédent rapport, et soumis aux dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

→ Prestations de direction générale, commerciale, administrative, financière et de communication :
SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE
charge : 382 918 €, règlements intervenus par inscription en compte courant

→ Prise en location-gérance de fonds de commerce :
CONFORTIS
charge : 3 445 000 €, règlements intervenus par inscription en compte courant

→ Prise à bail de locaux :

SCI BASTIDE 1, agence de Valence, charge : 71 314 €
SCI BASTIDE 2, locaux du siège, charge : 130 020 €
SCI BASTIDE 3, locaux des services administratifs, charge : 100 989 €
SCI BASTIDE 4, agence de Nîmes, charge : 143 314 €
SCI BASTIDE GALLARGUES, site logistique, charge : 330 000 €

Les règlements correspondants sont intervenus sur l'exercice.

Conventions et engagements visés à l'article L 225-42 du code de commerce.

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L 225-42 du code de commerce.

Il nous appartient, selon la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure n'a pas été suivie.

Ces conventions n'ont pu faire l'objet d'une autorisation préalable valide de votre conseil d'administration, du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite, dans ce cas, par la loi, de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

Bail avec CONFORTIS (conseil du 30 octobre 2009)

A compter du 1^{er} novembre 2009, votre société prend en location auprès de sa filiale CONFORTIS des installations de magasin, bureaux et stockage à Saint Contest (Calvados) d'une surface globale de 1070 m². Le bail commercial a une durée de neuf ans et stipule un loyer annuel hors taxe de 53 000 €, assorti d'un dépôt de garantie correspondant à trois mois de loyer.

Le loyer est soumis à une indexation annuelle en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié

par l'INSEE, et il est stipulé un remboursement par le locataire du montant de la taxe foncière.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2010, la charge enregistrée s'est élevée à 35 333 € et les règlements ont été de 55 508 €, incluant le versement du dépôt de garantie.

Convention d'intégration fiscale (conseil du 30 octobre 2009)

Une convention d'intégration fiscale entre votre société et ses deux filiales CONFORTIS et BASTIDE FRANCHISE a pris effet le 1^{er} juillet 2009. Les modalités de cette convention précisent que les filiales verseront à la société mère les fonds correspondant aux impôts qui seraient dus en l'absence d'intégration ; mais en cas d'exercice déficitaire, il n'y aura pas lieu à constater de créance de la filiale sur la société mère de ce chef.

En cas de sortie de l'intégration, il est prévu que la filiale sera indemnisée des surcoûts fiscaux que son appartenance au groupe d'intégration aurait générés.

Bail avec SCI BASTIDE VILLABE (conseil du 25 mai 2010)

Un bail commercial a été conclu avec la société SCI BASTIDE VILLABE (dont le gérant est M. Vincent Bastide, directeur général et président du directoire de la société mère SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE), propriétaire d'un ensemble immobilier, déjà occupé, en partie, par l'agence de EVRY.

Les installations mises à disposition ont, dès lors, une superficie de 1200 m², pour neuf ans à compter du 28 mai 2010. Le loyer annuel hors taxe est de 144 000 €, indexé annuellement en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE. Le bail stipule le versement d'un dépôt de garantie correspondant à trois mois de loyer, ainsi que le remboursement de la taxe foncière.

La charge de loyer de l'exercice s'est élevée à 13 161 €, et les règlements incluant le versement du dépôt de garantie

ont été de 51 740 €.

Projet de bail avec SCI BASTIDE ORANGE (conseil du 30 septembre 2010)

L'agence d'Orange se situe dans un immeuble en cours de rachat par la SCI BASTIDE ORANGE (dont M. Vincent Bastide est gérant) ; un projet de bail commercial de neuf ans porte sur une cellule de 300 m², faisant partie d'un ensemble immobilier sis dans une zone commerciale. Le loyer annuel hors taxe serait de 36 000 €, indexé annuellement en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE, et le projet stipule un dépôt de garantie équivalent à trois mois de loyers, ainsi que le remboursement de la taxe foncière.

À la date du présent rapport, le bail n'est pas signé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International
François Cayron Associé

TSA AUDIT
Jean-Charles Vitrat

INFORMATIONS JURIDIQUES ET SOCIALES

I NATURE ET FACTEURS DE RISQUES

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

1.1 | Risques traditionnels

Les conséquences des vols, effractions, incendies, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limitées par le nombre de sites, la localisation éparse des sites et par la nature des activités qui ne peuvent être touchées simultanément et sont couvertes par une police d'assurance.

1.2 | Risques juridiques

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes.

L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de l'entreprise (certification ISO 9001).
- Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.
- Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.
- La mise en place de contrats avec des fournisseurs afin de définir les modalités de la relation contractuelle.

1.3 | Risques de marché

C'est un risque lié principalement à l'Assurance Maladie. Ce risque concerne la facturation aux organismes sociaux et les anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnements multiples ou répétés quelle que soit leur origine.

Notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des textes qui

représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de service publié à la L.P.P.R.

A ce jour, Monsieur Guy Bastide est administrateur du syndicat professionnel, le Synalam. Monsieur Guy Bastide participe depuis plus de 17 ans aux Commissions Paritaires Nationales et Régionales du Languedoc Roussillon, Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et Rhône-Alpes.

Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur ce sujet, dont elle connaît bien les risques pour être amenée à en juger au travers des Commissions Paritaires chez des tiers.

1.4 | Risques industriels et liés à l'environnement

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

1.5 | Risques informatiques

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de dix jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). La société va mettre en place un serveur relais déporté qui la protégera de ce risque.

Par ailleurs, le cœur de système est situé dans un bâtiment neuf, sous alarme, situé dans une zone à faible risque et les sauvegardes sont stockées quotidiennement à l'extérieur de l'entreprise.

L'entreprise a mis en place un pare-feu permettant :

- le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- le blocage de l'accès au réseau Bastide Le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,
- un accès sécurisé vers Internet dans les agences,
- de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

Un serveur de secours est installé dans une salle aménagée sur un autre site Bastide que celui où sont hébergés actuellement nos équipements, pour permettre en cas de sinistre majeur la bascule, dans un délai raisonnable, de l'ensemble de nos utilisateurs sur cet environnement de secours.

1.6 | Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à - 185°C sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène. Bastide Le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

1.7 | Risques financiers

a. Risques de contrepartie

Les opérations de relance et de recouvrement des créances clients sont assurées par les services internes du groupe. L'encours client est constitué exclusivement de créances avec une contrepartie française et il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme de couverture.

Le risque client est faible compte tenu d'une part d'une absence de dépendance vis-à-vis d'un seul client (les six clients les plus représentatifs du groupe Bastide, ne représentent que 13 % de la créance totale au 30 juin 2010) et d'autre part d'un paiement direct réalisé par l'Assurance Maladie (45 % du CA HT).

Le groupe Bastide n'a pas eu à constater de défaillance importante sur l'exercice 2009/2010.

Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation au 30 juin 2010.

Bastide Le Confort Médical a une part importante de son chiffre d'affaires soumis à la prise en charge de l'Assurance Maladie (45 %). Il est à noter que 55 % du chiffre d'affaires de l'entreprise n'est pas sensible à ce facteur contrairement aux autres acteurs du secteur qui sont soumis à 100 % au remboursement par les Caisses.

Ces chiffres sont donnés au 30 juin 2010.

Depuis le 1^{er} août 2008, les dispositifs médicaux remboursés à la vente et à la location sont intégrés dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées

dépendantes. L'arrêté du 30 mai 2008 a défini la liste de ce matériel qui est intégré dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

b. Risque de liquidité

Le groupe Bastide dispose d'un ensemble de lignes de découvert bancaires autorisées par ses partenaires financiers à hauteur de 8 850 K€.

Les contrats de crédits long et moyen termes contiennent des clauses classiques d'exigibilité anticipée.

Au 30 juin 2010, le solde des emprunts encours s'élève à 16 633 K€.

c. Risque de taux d'intérêts

La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la maîtrise de la volatilité de la charge financière. Le groupe Bastide utilise les divers instruments disponibles sur le marché. L'endettement bancaire lié aux contrats de crédits long moyen terme est à taux fixe et variable couvert.

La proportion des emprunts est de 67 % à taux fixe et 33 % à taux variable (capé ou swappé).

Le risque sur les taux d'intérêts liés à nos emprunts reste donc très limité et connu, la variation de nos taux variables étant maîtrisée.

La tendance à une évolution à la hausse des taux d'intérêt aurait comme impact un coût de nos investissements futurs plus élevé.

La part réservée à des placements financiers par le groupe Bastide n'est pas significative et en conséquence le Groupe n'est pas exposé.

d. Risque de change

Le groupe Bastide publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé un chiffre d'affaires de 99 952 K€. Tous les échanges sont réalisés en euros et essentiellement sur le marché national.

Par conséquent, le groupe Bastide n'a aucune nécessité à recourir à des opérations de couvertures.

1.8 | Risque lié à l'actionnaire majoritaire

Le capital de la société est détenu majoritairement par les fondateurs et dirigeants ce qui assure une protection contre les OPA inamicales notamment.

1.9 | Autres risques

Outre le contentieux fiscal actuellement en cours (cf. Annexe des Comptes Consolidés paragraphe 3.22), il n'existe à notre connaissance pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La société procède à une revue de ses risques, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans ce rapport.

1.10 | Assurance et couverture des risques

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties	Franchise
Dommages aux biens	GENERALI		Sans limitation de somme	
A) Incendie, foudre, explosions, implosions, Chute d'appareils de navigation aérienne, choc d'un véhicule terrestre, tempête, grêle et neige sur les toitures, fumées et émanations toxiques, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorismes ou de sabotage, attentats, actes de vandalisme, dégâts des eaux, gel, fuites de sprinklers		Bâtiments et/ou risques locatifs	450 000 €	
		Matériels, mobiliers, outillages, agencements et stocks	1 M€ (Lyon, Marseille, la Valette, Bobigny)	1 000 €
			3 M€ Avranches Gallargues le Montueux	
B) Dommages aux appareils électriques et électroniques		Ensemble des matériels	60 000 €	1 000 €
C) Bris de machines sur matériels informatiques, Bureautiques ou de la téléphonie		Ensemble des matériels	90 000 €	1 000 €
D) Vol : tentatives de vol et actes de vandalisme		Ensemble du contenu	90 000 €	1 000 €

Les montants, tant pour les garanties que pour les franchises, s'entendent par sinistre.

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties	Franchise
Responsabilité Civile	AXA			
		Dommages corporels,	10 M€	Néant
Responsabilité Civile Exploitation		Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 M€	1 000 €
		Dommages corporels,	10 M€	3 500 €
Responsabilité Civile Produits		Dommages matériels et immatériels consécutifs	1,5 M€	3 000 €

Les montants des garanties et des franchises RC exploitation s'entendent par sinistre.

Les montants des franchises RC exploitation s'entendant par année d'assurance et le montant des franchises s'entendent par sinistre.

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties	Franchise
Responsabilité Civile mandataire sociaux	GENERALI	Mandataires sociaux de droit et de fait	3 M€	10 000 € ou 15 % du sinistre couvert selon les cas

Les montants pour les garanties s'entendent par année. Les montants pour les franchises s'entendent par sinistre.

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties	Franchise
Responsabilité Civile construction	AXA	Ce contrat couvre l'activité d'assistance de coordination de travaux auprès des franchisés	1 948 452 € (par chantier) ou 389.690 € selon le type de risque : par sinistre et par année d'assurance)	1 949 € par sinistre
Responsabilité Civile	AXA	Ce contrat couvre l'activité de franchise		
		Dommages corporels,	9,1 M€	Néant
Responsabilité Civile Exploitation	AXA	Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 M€	500 €
		Dommages immatériels non consécutifs	300 000 €	2 000 €
		Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2,2 M€	3 000 €
Responsabilité Civile Produits	AXA	Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	300 000 €	3 000 €

Les montants des garanties et des franchises RC Exploitation s'entendent par sinistre.

Les montants des franchises RC Produits s'entendent par année d'assurance et le montant des franchises s'entendent par sinistre.

II | INFORMATIONS SOCIALES:

2.1 | Informations liées à l'effectif

	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010	Ecart
Effectif total	800	829	+ 29
CDI	758	772	+ 13
CDD	42	58	+ 16

2.2 | Organisation du temps de travail

Accord ARTT

- 39 heures pour les cadres avec 10 jours d'ARTT
- 39 heures pour les commerciaux avec 23 jours d'ARTT
- 35 heures hebdomadaires pour les autres catégories de personnel

2.3 | Salariés à temps partiel

48 salariés au 30/06/2010

2.4 | Absentéisme

Du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 :

- Accidents de trajet : _____ 10
- Accidents de travail : _____ 44
- Congés maternité : _____ 17
- Congés sans solde : _____ 41
- Evénements familiaux : _____ 93
- Congés paternité : _____ 22
- Grossesses pathologiques : _____ 29
- Maladies : _____ 501

2.5 | Les rémunérations et leur évolution

La masse salariale à la clôture de l'exercice au 30 juin 2010 a évolué de 3,06 % avant retraitement de S.I.B. Dans le même temps, l'effectif de la société a connu une croissance de 3,75 %.

2.6 | L'application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du Travail

La société a conclu un accord de participation et un Plan d'Epargne Entreprise. Aucune participation n'est due au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

2.7 | L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le principe d'égalité homme-femme, au sein de la société, trouve son entière application. Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein de la société. L'effectif de la société est majoritairement féminin (53 %).

2.8 | Les conditions d'hygiène et de sécurité

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise, celle-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail. L'entreprise a mis en place également une politique de prévention des accidents du travail avec une formation gestes et postures pour le personnel exposé au port de charges lourdes. Enfin, il existe un comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

2.9 | L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

6 salariés sont des salariés handicapés (2 en catégorie A, 3 en catégorie B et 1 en catégorie C).

2.10 | Evolution des effectifs

Par son activité de prestation de service, les effectifs de l'entreprise sont plus élevés que dans d'autres secteurs (vente, production).

Les effectifs de l'entreprise sont passés de 800 (soit 757 équivalents temps plein) au 30 juin 2009 à 829 (soit 804 équivalents temps plein) au 30 juin 2010, ce qui correspond à un effectif moyen sur l'exercice clos au 30 juin 2010 de 775 personnes (équivalents temps plein).

2.11 | Répartition des effectifs au 30 juin 2010

	Hommes	Femmes	Total	Moyenne d'âge 33 ans
Cadres	56	48	104	
Employés	334	391	725	
Total	390	439	829	

	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010	Ecart
Effectif total	800	829	+ 29
CDI	758	772	+ 13
CDD	42	58	+ 16

2.13 | Salaire moyen

	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Salaire moyen	1 900 €	1 905 €	1 871 €

Turn Over	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Licenciements + démissions	21,16 %	22,73 %	22,78 %
Hors licenciements	11,89 %	10,55 %	5,48 %

2.14 | Formation

Outil indispensable au développement professionnel des salariés et à la qualité de service, la formation a fait l'objet d'un budget de 323 338.92 €, au titre de l'exercice clos au 30 juin 2010, L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne.

L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

2.15 | Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs non sédentaires et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe un accord de participation. Par ailleurs, un accord d'intéressement a été signé avec les partenaires sociaux en date du 31/12/2007.

III | INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

IV GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES

4.1 | Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, à la date du 30 septembre 2010, est composé de quatre membres.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucun jeton de présence.

Deux membres du conseil sont rémunérés par Société d'Investissement Bastide.

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Liste des mandataires :

Guy Bastide est diplômé de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, il crée en 1977 la société Bastide Le Confort Médical. Il participe dès la constitution de la société à la création du syndicat professionnel regroupant les acteurs du maintien à domicile "Syndicat National des Services et Technologies de Santé à Domicile" (SYNALAM). Administrateur au sein du SYNALAM pendant plusieurs années, il en a assumé la Présidence pendant douze ans. Aujourd'hui, il occupe les fonctions d'administrateur au sein du SYNALAM.

Vincent Bastide est Directeur Général Délégué de la société Bastide Le Confort Médical. Titulaire d'une maîtrise de marketing, il occupe successivement les postes de responsable d'agence, de directeur de région Sud-Est, de directeur d'exploitation. Fort de ses expériences, il intègre la Direction Générale en 2005. Il est également administrateur du SYNALAM.

Brigitte Bastide est diplômée de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, elle a rejoint la société Bastide Le Confort Médical en qualité de pharmacienne responsable. Elle participe à de nombreux chantiers liés à l'activité respiratoire et veille au respect des bonnes pratiques relatives à la dispensation d'oxygène. Elle veille également au respect des règles relatives au nettoyage, à la désinfection et à la décontamination des dispositifs médicaux.

Philippe Bastide, Docteur en pharmacie et diplômé d'un Master H.E.C., après avoir exercé au sein de plusieurs laboratoires pharmaceutiques, il est actuellement directeur de la Division Oncologie du Laboratoire AMGEN.

Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite prononcée au cours des cinq dernières années.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les administrateurs.

Gouvernement d'entreprise :

Monsieur Guy Bastide occupe les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Vincent Bastide occupe les fonctions de Directeur Général Délégué.

4.2 | Le comité de direction

1. Composition

Le Comité de Direction est composé des principaux dirigeants de l'entreprise, soit sept personnes au 30 septembre 2010 :

Nom	Fonction
Guy Bastide _____	Président Directeur Général
Vincent Bastide _____	Directeur Général Délégué
Stéphane Choffart _____	Directeur des Achats
Bruno Monté _____	Directeur Financier
Nicolas Desfossez _	Directeur Commercial et Marketing
Julie Roche-Clavel _____	Directrice Qualité et Pharmacienne Responsable
Pascal Brunet _____	Directeur Logistique
Jérôme Yvanez _____	Directeur Franchise et Division

2. Fonctionnement

Il se réunit une fois par semaine. Il décide des orientations stratégiques majeures et débat des sujets d'intérêt général. Il a également pour rôle d'établir un contact étroit entre les différents services, dans un souci d'information. Une fois par mois le Comité de Direction invite les Directeurs de Division et les Directeurs Régionaux à faire le point sur l'évolution de leur activité.

3. Rémunération

Rémunération des mandataires sociaux par la société Mère à travers une convention de prestation avec la société Mère et la SA Bastide Le Confort Médical.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Guy BASTIDE	Exercice N 01/07/2009 au 30/06/2010	Exercice N-1 01/07/2008 au 30/06/2009
Rémunération dues au titre de l'exercice	115 200 €	115 200 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	X	X
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	X	X
TOTAL	115 200 €	115 200 €

Vincent BASTIDE	Exercice N 01/07/2008 au 30/06/2010	Exercice N-1 01/07/2008 au 30/06/2009
Rémunération dues au titre de l'exercice	160 351 €	174 991 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	X	X
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Au 30 juin 2010 : 38 964,24 €	Au 30 juin 2009 : 37 149 €
TOTAL	199 315,24 €	212 140 €

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Guy BASTIDE	Exercice N 01/07/2009 au 30/06/2010		Exercice N-1 01/07/2008 au 30/06/2009	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe	115 200 €	115 200 €	115 200 €	115 200 €
Rémunération variable	X	X	X	X
Rémunération exceptionnelle	X	X	X	X
Jetons de présence	X	X	X	X
Avantage en nature	X	X	X	X
Total	115 200 €	115 200 €	115 200 €	115 200 €

Vincent BASTIDE	Exercice N 01/07/2009 au 30/06/2010		Exercice N-1 01/07/2008 au 30/06/2009	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe	114 000 €	114 000 €	114 000 €	114 000 €
Rémunération variable	45 631 €	45 631 €	60 271 €	60 271 €
Rémunération exceptionnelle	12 040 €	12 040 €	X	X
Jetons de présence	X	X	X	X
Avantage en nature	720 €	720 €	720 €	720 €
Total	172 391 €	172 391 €	174 991 €	174 991 €

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versés au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010	Montants versés au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009
Brigitte BASTIDE		
Jeton de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	24 000 €
Philippe BASTIDE		
Jetons de présence	Néant	néant
Autres rémunérations	Néant	néant
TOTAL	Néant	24 000 €

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Vincent BASTIDE	Avril 2006	4 536	38 964,24 € Au 30 juin 2010	Avril 2008	Avril 2010

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performances devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombres d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année attribution
Vincent BASTIDE	Avril 2006	4 536	Respect des conditions légales	2006

Tableau 8 : Historique des attributions d'option de souscription ou d'achat d'actions

Néant

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés

Néant

Tableau 10 : Non cumul du contrat de travail et du mandat social

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités dues en cas de cessation ou de changement de fonction		Clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Guy BASTIDE								
Président directeur général								
AG 11/12/2009		X		X		X		X
30-juin-15		X		X		X		X
Vincent BASTIDE								
Directeur Général Délégué								
AG 11/12/2009	X			X		X		X
30-juin-15	X			X		X		X

4.3 | Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur significatif au 30 septembre 2010

	Bastide le Confort Médical	SIB
Guy Bastide	2,85 %	26,83 %
Brigitte Bastide	1,77 %	13,82 %
Philippe Bastide	1,63 %	16,67 %
Vincent Bastide	0,27 %	26,01 %

4.4 | Informations sur la nature et l'importance des opérations conclues avec Les membres du Conseil d'Administration et de Direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune convention autre que celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

4.5 | Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'Administration et de Direction

Néant.

4.6 | Rémunération des Commissaires aux Comptes

1. Commissaires aux Comptes titulaires

TSA Audit, 362 Avenue Georges Besse, 30 000 Nîmes représenté par Monsieur Jean-Charles VITRA, a vu renouveler son mandat par l'Assemblée générale mixte du 11 décembre 2009, son mandat venant à expiration lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale mixte du 11 décembre 2009 pour six exercices. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Grant Thornton, Le Phidias -183, Rue Henri Becquerel - ZAC Eureka - CS20312 - 34961 Montpellier Cedex, représenté par Monsieur François CAYRON, nommé par l'Assemblée Générale du 05 décembre 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

2. Commissaires aux Comptes suppléants

L'assemblée générale du 11 décembre 2009 a nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Madame Anne DIDERON PLANES, 115, allée Norbert Wiener - 30000 NIMES - en remplacement de Madame Christiane GAYTE, dont le mandat venait à expiration. Ce mandat sera d'une durée de six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le Cabinet IGEC, 3 rue Léon Jost - 75017 PARIS nommé par l'Assemblée générale du 05 décembre 2008 jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

3. Montant des honoraires des commissaires aux comptes versés au 30 juin 2010

Conformément à l'article 221-1-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés financiers

En euros hors taxes :

Commissaires aux comptes	Grant Thornton				TSA Audit			
	Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)		Pourcentage	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Honoraires versés au titre de la mission légal								
- Émetteur	78 650	70 160	90,50	87,30	37 440	43 580	100	100
- Filiales intégrées globalement	8 248	10 200	9,5	12,70	néant	néant	néant	néant
Sous total	86 898	80.360	100	100	37 440	43 580	100	100
Honoraires versés pour d'autres prestations	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Total	86 898	80 360	100	100	37 440	43 580	100	100

Ils se rapportent uniquement aux honoraires de commissariat, certification et examen des comptes individuels et consolidés.

V L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

5.1 | Les implantations

L'entreprise dispose de 78 points de vente au 30 juin 2010.

Le territoire national est divisé actuellement en 5 régions : région Sud-Est, région Sud-Ouest, région Nord-Est et Ouest, et l'Ile de France. Chaque région se trouve sous la responsabilité hiérarchique d'un directeur de région. Cette fonction constitue l'interface entre les agences et le Siège. Le rôle des Directeurs de Région est de veiller au respect de la politique de l'entreprise sur chaque site et de s'assurer que le niveau de prestation est conforme aux critères de qualité de l'entreprise ; il consiste également à assurer le reporting des agences en termes d'activité auprès du Directeur Général Délégué.

Les agences sont détenues en propre. Les locaux sont en location. La gestion de ces implantations se fait sous forme de centres de profit. Le responsable d'agence dirige selon la taille de l'agence, une équipe plus ou moins étoffée comprenant des techniciens, des logisticiens, des agents d'installations, des agents de désinfection, des vendeurs conseils et du personnel administratif.

Une agence est composée :

- d'un magasin de vente et d'exposition,
- d'une partie logistique et administrative où s'effectue notamment la prise de commande téléphonique, l'organisation des plannings d'installation, le réapprovisionnement et l'observance.

La partie logistique comprend :

- une zone de réception et de stockage des matériels à la vente et à la location,
- un atelier de maintenance et de service après vente,
- une salle de nettoyage et de désinfection,
- une zone de stockage de l'oxygène médical, le cas échéant,
- des bureaux administratifs.

L'entreprise dispose d'un concept de magasin de vente uniformisé. D'une surface comprise entre 160 et 300 m², ces magasins ont été aménagés aux couleurs de l'entreprise (charte d'agencement). Ils ont été conçus de façon à recevoir des clients (particuliers et professionnels) dans les meilleures conditions de confort et de discrétion. L'objectif de ce concept est d'établir un climat de confiance et de permettre un contact privilégié entre les clients et les vendeurs conseils Bastide Le Confort Médical.

Dans certaines villes, l'entreprise dispose de magasins de vente uniquement ; la partie logistique étant traitée par l'agence la plus proche. C'est, par exemple, le cas de Sète, qui dispose d'un point de vente et dont la prestation de service s'effectue à partir de l'agence de Montpellier. Ou encore, le cas d'Arles avec l'agence de Nîmes, ou de l'agence de Paris XVI et XVIII avec l'agence de Bobigny.

Dans un souci d'amélioration du service pour les patients et pour les prescripteurs, nous avons procédé à la mise en place de Pôles d'Activités technologiques : Respiratoire, Nutrition et Perfusion .

L'objectif est de rendre plus professionnelles ces divisions en améliorant la formation, donc la compétence, la rapidité d'intervention, la connaissance des Dispositifs et des Prescripteurs.

Ces pôles spécialisés en prestations de services sont constitués et fonctionnent à Toulon pour la Région PACA, à Paris (Bobigny) pour l'Ile de France, à Tours pour la Région Centre et à Montpellier pour la Région Languedoc-Roussillon. Ils seront progressivement étendus sur toute la France.

5.2 | Les divisions spécialisées

Bastide Le Confort Médical a mis en place, parallèlement à son réseau d'agences, quatre divisions spécialisées, animées par un Directeur Commercial et Marketing :

- la Division Respiratoire,
- la Division Nutrition-Perfusion,
- la Division Collectivités,
- la Division Maintien à domicile.

A | Division Respiratoire

Elle est composée de Pharmaciens Responsables encadrant la dispensation de l'oxygène à usage médical, d'un Directeur de Division, national qui encadre l'ensemble des commerciaux régionaux et d'un Responsable national "pôle de prestations" qui doit garantir la qualité de nos prestations.

Des techniciens conseils respiratoires, conformément à nos obligations (texte LPPR et BPDOM), sont chargés :

- d'expliquer au patient la manipulation des dispositifs médicaux, ainsi que les consignes de sécurité,
- de les sensibiliser aux risques liés à leur traitement notamment avec l'oxygène,
- d'insister sur l'importance de respecter la prescription.

Ils assurent aussi du suivi du traitement et du matériel conformément à nos obligations réglementaires et aux demandes des prescripteurs.

Des assistants techniques sont responsables du réapprovisionnement en oxygène liquide et gazeux chez nos patients.

Un service d'astreinte est assuré 24h/24 et 7jours/7.

B | Division Nutrition-Perfusion (NP)

La division NP est composée d'un Directeur de Division France, d'un chef produits, de Délégués Nutrition-Perfusion. Ses équipes ont pour mission de visiter des médecins spécialistes : gastro-entérologues, cancérologues, diabétologues... afin de leur transmettre un ensemble d'informations concernant la vie du patient à domicile, les difficultés rencontrées, le suivi du traitement, l'adaptation au matériel, la qualité de l'environnement.

Elles ont également pour rôle de les informer sur services proposés par l'entreprise, sur l'évolution du matériel, et les produits.

Ses équipes travaillent en collaboration étroite avec les infirmiers conseils et les diététiciens conseils en charge du suivi des patients à domicile. Elles assurent de la formation des infirmières exerçant en établissement de santé et dans le secteur libéral.

C | Division Collectivités

Les responsables collectivités sont sous l'autorité d'un directeur de division France, et d'un responsable régional. Ils ont pour mission de visiter les maisons de retraite et les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes de soins afin de leur proposer, des produits et prestations destinés à la vente ou à la location. Ils les informent de l'évolution des produits et des dispositifs médicaux.

D | Division Maintien à Domicile

Cette division créée en 2006-2007 est dirigée par un directeur de division France. L'objectif est de contacter tous les services qui participent au maintien ou au retour des patients à domicile après hospitalisation.

5.3 | Les ressources humaines

A | Formation

Outil indispensable au développement professionnel des salariés et à la qualité de service, la formation a fait l'objet d'un budget de 342 515,63 €, au titre de l'exercice clos au 30 juin 2010, L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne.

Outil indispensable au développement professionnel des salariés et à la qualité de service, la formation a fait l'objet d'un budget de 323 338.92€, au titre de l'exercice clos au 30 juin 2010, L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne.

L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

B | Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs non sédentaires et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe un accord de participation. Par ailleurs, un accord d'intéressement a été signé avec les partenaires sociaux en date du 31/12/2007.

C | La qualité

Depuis mars 1993, Bastide Le Confort Médical a mis en place une politique d'assurance qualité. Cette action a été initiée dans le but :

- d'aboutir à une qualité de service uniforme sur tous les sites,
- d'avoir une démarche qualité reproductible sur toutes les nouvelles implantations.

La délivrance à domicile de l'oxygène à usage médical doit s'effectuer dans le respect des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO). La mise en place des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO) en 2001 est consécutive à la décision d'inscrire l'oxygène médicamenteux sur la liste des médicaments.

C'est dans ce contexte double de volonté de mise en place d'une démarche d'assurance qualité et d'adaptation à de nouvelles contraintes réglementaires que la société BLCM a obtenu de l'Association Française d'Assurance Qualité (AFAQ) la certification ISO 9002 dans le domaine de l'assistance respiratoire en 2004 puis les certifications ISO 9001 version 2000 et ISO 13485 version 2004 pour l'ensemble de ses activités et de ses sites en 2005.

Nos certifications ont été renouvelées en 2007, étendues à l'ensemble de nos divisions et maintenues annuellement. C'est la traduction de la mise en place de processus solides : qui permettent d'apporter un service de qualité à nos clients, qui montrent une organisation efficace et respectée. Bastide Le Confort Médical est l'une des seules sociétés du secteur certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses métiers et pour toutes ses agences.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2010

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

I | CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1 | Répartition du capital social

Le capital de la société est détenu à 57,11 % par les actionnaires majoritaires, à savoir les membres de la famille Bastide. Ces derniers détiennent 72,22 % des droits de vote. Le reste étant détenu par des actionnaires minoritaires et par le public.

La composition du Conseil d'administration tient compte de l'existence de cet actionnaire de référence.

1.2 | Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est à ce jour, composé de quatre membres, à savoir, Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, et Messieurs Vincent BASTIDE et Philippe BASTIDE. Les administrateurs sont des personnes physiques. La durée du mandat de chaque administrateur est de six années compte tenu de la composition familiale du conseil et de l'intérêt commun dans lequel œuvre le conseil. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs sont rééligibles.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés du Groupe et hors Groupe.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés de l'entreprise.

Les qualités que doivent requérir l'administrateur sont la compétence et l'expérience.

Compte tenu du caractère familial de la société et du nombre réduit des membres du conseil, un seul sur les quatre est indépendant dans la mesure où celui-ci n'exerce pas de fonction exécutive au sein de la société.

Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite prononcée au cours des cinq dernières années.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les administrateurs.

Les règles relatives au cumul des mandats sont respectées par chaque administrateur.

A | Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration n'est pas assisté de comités car l'ensemble des administrateurs œuvrent dans un but commun.

B | Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Le Président dirige les séances du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur compte tenu de la taille réduite du Conseil d'administration.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche de la société et des affaires. Le Conseil d'administration peut être réuni sur toute question chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Les séances sont approfondies et durent en moyenne une heure.

1. Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président sept jours à l'avance par lettre simple avec remise contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois.

Le taux de présence de ses membres est élevé.

Le Conseil d'administration a notamment pour mission

→ d'arrêter les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 30 juin.

Il a, à ce titre, arrêté les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2009 et a également arrêté et approuvé les comptes semestriels de l'exercice 2010.

→ d'approuver le budget annuel.

Le Conseil d'administration détermine également les orientations de l'activité de la société. Il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués à toutes les séances du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil.

Le Président veille à ce que les organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués.

Les représentants du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil.

2. Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

3. L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil est informé par le biais de documents remis par l'ensemble des services administratifs afin de pouvoir prendre les meilleures décisions.

Chaque administrateur peut également formuler toutes demandes d'information auprès de l'ensemble des services de la société, préalablement à la tenue d'un Conseil d'administration ou à tout moment en cours de l'exercice.

4. Evaluation des travaux du Conseil

Le Conseil juge son fonctionnement satisfaisant.

Compte tenu de la taille réduite du conseil, le Conseil débat, à tout moment opportun, lors de ses séances ou hors de la tenue de séances, de son fonctionnement et de ses travaux.

5. Principes et règles en matière de rémunération et avantages en natures

Les administrateurs ne sont pas rémunérés par Bastide Le Confort Médical mais par la société Mère, la Société d'Investissement Bastide via une convention d'assistance.

Il n'a été versé aucun jeton de présence aux administrateurs au cours de l'exercice.

C | Restrictions éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

D | Modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration. Le Directeur Général Délégué suite à une décision du conseil d'administration du 8 avril 2005, assume également cette Direction Générale. Ces mandats ont été reconduits par décision du Conseil le 11 décembre 2009.

II CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société Bastide Le Confort Médical n'a pas défini de règles particulières concernant le gouvernement d'entreprise et se réfère aux préconisations AFEP MEDEF, sous réserve de points explicités dans le présent rapport.

Ce code AFEP MEDEF est consultable sur le site des organisations représentatives des entreprises qui en sont les auteurs et la société dispose à son siège social d'un exemplaire de ce code de gouvernement à disposition permanente des membres composant les organes de cette gouvernance.

Le gouvernement d'entreprise est basé sur des valeurs de compétence, de respect des membres et des actionnaires, du respect de l'intérêt social.

Les membres du conseil d'administration s'impliquant dans la gestion opérationnelle de la société, sont en étroite relation avec les différents services de la société.

A ce titre, ils peuvent accéder à des informations de toute nature.

Concernant l'évaluation du Conseil d'administration, ce dernier n'étant composé que de quatre membres, tous membres de la famille Bastide, cette auto évaluation n'est pas formalisée. Les membres du Conseil lors des séances, peuvent échanger sur son fonctionnement.

Concernant le comité des comptes, la société n'a pas de comité de comptes car sa taille réduite ne nécessite pas un tel comité.

Aucun comité des rémunérations n'a été constitué en l'absence de rémunérations des administrateurs par la Société.

III LES MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les actionnaires participent à l'Assemblée selon les dispositions statutaires de la société ainsi que les dispositions légales et réglementaires.

La société tient son assemblée générale à son siège social situé à Caissargues dans le Gard.

Les statuts de la société sont déposés au Greffe du Registre du commerce et des sociétés de Nîmes.

IV DES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Il existe des droits de vote double pour les actionnaires inscrits en compte nominatif depuis plus de deux ans.

V IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES

Notre société a identifié un certain nombre de risques (A) et a mis en place une procédure afin d'en suivre la gestion (B).

A | Les principaux facteurs de risque identifiés dans notre activité sont les suivants

- risque lié principalement à la facturation aux organismes sociaux (assurance maladie) et d'anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnement multiples,
- risque lié à une mauvaise utilisation de matériel ou défaut de fonctionnement ou une contamination par notre appareillage,
- risque pharmaceutique ou risque lié à l'utilisation d'oxygène liquide stockés à - 185°C.

B | Suivi de la gestion des risques

La Direction Générale a mis en place les procédures suivantes afin d'assurer le suivi de la gestion des risques :

- implication et participation dans la négociation des textes qui définissent le cahier des charges et la tarification de la liste des produits et prestations remboursables,
- mise en place d'un système qualité (certifié ISO 9001) relatif à l'installation et au suivi des dispositifs médicaux,
- suivi des homologations et autorisations reçues pour le stockage et la manipulation de l'oxygène liquide,
- revue périodique des polices d'assurances souscrites afin de s'assurer que le niveau de couverture soit toujours adapté à l'évolution de l'entreprise.

VI PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société,
- et la fiabilité des informations notamment financières et comptables.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes. Le contrôle interne a donc un caractère préventif.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la Société est soumise aux contraintes inhérentes à tout processus mis en œuvre par des personnes humaines et aux contraintes de ressources humaines et matérielles dont celle-ci peut disposer.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Ce contrôle des risques porte principalement sur le domaine comptable et financier opérationnel, et informatique.

Le périmètre concerné par le présent rapport du Président comprend la société Bastide Le Confort Médical et ses filiales, la SAS Confortis et la SAS Bastide Franchise.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes.

1 | Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration et la direction comptable, assistée, le cas échéant, du contrôleur de gestion de l'entreprise.

La société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnelle.

A | Mise en place de programmes de contrôle

A.1 - au niveau de la Direction Générale

Les services administratifs, financiers et comptables de la société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

La Direction Générale est notamment assistée dans sa mission d'un directeur financier.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

Les filiales à 100 % de Bastide Le Confort Médical sont placées sous l'autorité de la Direction Générale et les processus de consolidation sont mis en œuvre par les services administratifs de Bastide Le Confort Médical.

A.2 - au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la société. Ces méthodes tendent donc à répondre aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité...

La société dispose sur intranet d'un site dédié à la qualité ce qui participe au respect des procédures de contrôle interne.

Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

La société a mis en place une politique qualité depuis quelques années qui concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la société.

Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la société.

Les procédures élaborées par chaque service sont visées par la Direction Générale et le service qualité. Puis ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences et services afin de s'assurer du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, qui contribuent à diffuser les valeurs de la société et les instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sur des thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement sont

organisés bi annuellement avec les responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en œuvre des standards du contrôle interne du groupe et à coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Elles dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

B | Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration,
- les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service comptable,
- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique,
- les responsables opérationnels (responsables de région et de division),
- le service qualité qui intervient :
 - en encadrant la mise en place de procédures et,
 - en procédant à des audits qualité au sein des agences.

C | Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle mis en place au sein de la société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles,
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale,

- le respect des politiques définies par la Direction,
- la prévention des erreurs,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffres d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin) et des revues budgétaires (annuellement).

La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

S'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a cependant développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

L'ensemble des procédures existe cependant elles ne sont pas toutes documentées.

2 | Les procédures externes de contrôle

A | Les organismes de contrôle et de tutelle

Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation :

- les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses régionales d'assurance maladie concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste des produits et prestation remboursables,
- la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie,
- l'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la société peut être certifiée ISO 9001 et 13485.

B | Les Commissaires aux comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de

contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de deux commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

C | Les prestataires extérieurs spécialisés

La société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2011, la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a pour objectif de continuer de mettre à jour et actualiser les procédures internes existantes en fonction des spécificités de l'activité.

Fait à Caissargues, le 30 septembre 2010

Monsieur Guy BASTIDE
Président du Conseil d'administration

ANNEXE : TABLEAU DES MANDATS

Date de 1 ^{ère} nomination et échéance du mandat	Fonctions et mandats exercés dans le groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors groupe
<p>Guy BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Président du Conseil d'Administration de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bastide Le Confort Médical SA 	<ul style="list-style-type: none"> • P.D.G. de la Société Bastide, Le Confort Médical. • Représentant de la société Bastide Le Confort Médical Présidente de la SAS Bastide Franchise • Représentant de la société Bastide Le Confort Médical Présidente de la SAS Confortis 	<p>Gérant de la : SCI BASTIDE GALLARGUES.</p> <p>Administrateur de la SA SORIDEC de septembre 2009 à mars 2013</p> <p>Gérant de la SCI Bastide</p> <p>04/2008 - 06/2014 Président du conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'investissement Bastide SA</p> <p>Gérant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SCI Bastide 2 • SCI Bastide 3 • SCI Bastide 4
<p>Brigitte BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bastide Le Confort Médical SA 	<p>Pharmacien Responsable</p>	<p>Administratrice de la Société Bessière.</p> <p>Présidente de la SA Bessière 2 août 2009 au 16 novembre 2009</p> <p>04/2008 - 06/2014 Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA</p> <p>Vice-présidente de la Société d'Investissement Bastide</p>
<p>Vincent BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bastide Le Confort Médical SA 	<p>Directeur Général Délégué Société Bastide Le Confort Médical</p>	<p>SCI Bastide 1 : gérant SCI BASTIDE ORANGE : gérant SCI BASTIDE VILLABE : gérant</p> <p>04/2008 - 06/2012 Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA Présidence du Directoire</p>
<p>Philippe BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bastide Le Confort Médical SA 		<p>Directeur commercial AMGEN</p>

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
SOCIÉTÉ BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bastide Le Confort Médical, et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2010
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron Associé

TSA AUDIT
Jean-Charles Vitrat

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

I RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1 | Dénomination sociale

Bastide Le Confort Médical.

1.2 | Siège social

12, avenue de la Dame - 30132 Caissargues

1.3 | Date de création

La société a été créée le 26 avril 1976, sous la forme de SARL, et transformée en SA le 24 septembre 1985.

1.4 | Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 50 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés, soit, jusqu'au 26 avril 2026, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

1.5 | Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

1.6 | Objet social (extrait de l'article 3 des statuts)

La société a pour objet la vente, la location, l'entretien, la réparation d'articles et d'équipements ayant trait à la santé, au confort, au bien être, à la mise en condition physique et aux soins de la personne, et plus particulièrement à la dispensation de l'oxygène ou pouvant se rapporter directement ou indirectement au secteur paramédical.

1.7 | Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'un an et commence le 1^{er} juillet pour s'achever le 30 juin.

1.8 | N° Siret

305 635 039 00194

1.9 | N° APE

4774 Z : commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques.

1.10 | Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société, 12 Avenue de la Dame - 30132 Caissargues.

1.11 | Assemblées Générales (extrait des articles 29 et 43 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire ; tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de trois jours à la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

1.12 | Affectation et répartition des bénéfices (article 47 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Un bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou partie, le reporter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution, de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

1.13 | Franchissement de seuil

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66 %, 90 % et 95 %, doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), selon les dispositions légales en vigueur. Les statuts ne prévoient pas de seuils déclaratifs supplémentaires.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de cette régularisation. Par ailleurs, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de l'AMF, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans de tout ou partie des droits de vote (et non pas seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.

Depuis le franchissement de 5 % réalisé par Lazard Frères Gestion le 5 mai 2008, il n'y a pas eu d'autres franchissements de seuils.

1.14 | Droit de vote double (article 36 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans autres limitations que celles prévues par la loi. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué automatiquement aux actions nominatives sur simple détention lorsqu'il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. La demande doit être faite à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les actionnaires peuvent individuellement renoncer, définitivement ou temporairement, à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la société ou aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la société par lettre recommandée.

II RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.1 | Capital social

Le capital social s'élève à 3 303 261 € divisé en 7 340 580 actions de 0,45 € de valeur nominale. Toutes les actions sont de même catégorie.

2.2 | Capital autorisé

L'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2009 a octroyé au conseil d'administration une délégation de pouvoir pour procéder à d'éventuelles augmentations de capital social.

Le délai dont disposait le Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital expire le 12 février 2012.

A ce jour, il n'a pas été fait usage de cette délégation.

2.3 | Tableau d'évolution du capital (en €)

Nature des opérations	Nominal des actions	Augmentation de capital	Prises d'émission ou apport	Nombre d'action créées après l'opération	Nombre d'actions après l'opération	Montant du capital après opération
Création	15,24			200	200	3 048,98
Incorporation de réserves	15,24	12 195,92		800	1000	15 244,90
Augmentation de capital	15,24	22 867,35	19 437,25	1500	2500	38 112,25
Incorporation de réserves	15,24	114 336,76		7 500	10 000	152 449,02
Incorporation de réserves	182,93	1 676 939,19		0	10 000	1 829 388,21
Réduction du nominal	6,1	0		290 000	300 000	1 829 388,21
Réduction du nominal	3,05	0		300 000	600 000	1 829 388,21
Augmentation de capital	3,05	228 673,52	1 852 255,56	75 000	675 000	2 058 061,73
Augmentation de capital	3,05	9,15	95,66	3	675 003	2 058 070,88
Incorporation de réserves	4	641 942		0	675 003	2 700 012
Apport en numéraire	4	12 000	33 734,71	3 000	678 003	2 712 012
Apport en numéraire	4	8 000	22 489,80	2 000	680 003	2 720 012
Augmentation de capital	4	542 400	7 593 600	135 600	815 603	3 262 412
Augmentation de capital	4	28	497	7	815 610	3 262 440
Augmentation de capital	4	40	-	10	815 620	3 262 480
Augmentation de capital	1,35	40 781	-	-	2 446 860	3 303 261
Division de la valeur nominale de l'action	0,45	-	-	-	7 340 580	3 303 261

Suite à l'assemblée générale du 7 décembre 2007, la valeur nominale de l'action a été divisée par trois : le capital est donc constitué de 7 340 580 actions.

2.4 | Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2010

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SIB	3 618 000	49,29	62,84
Guy Bastide	209 252	2,85	3,62
Brigitte Bastide	129 654	1,77	2,25
Public	3 130 676	42,65	27,20
Autres nominatifs	252 998	3,44	4,09
Total	7 340 580	100,00	100,00

La SIB (Société d'Investissement Bastide) est une Holding familiale qui détient 1 206 000 actions de la société Bastide Le Confort Médical. Son siège est situé 12, Avenue de la Dame, 30 132 Caissargues ; son numéro d'immatriculation au registre du commerce est le suivant : 402 520 852. Les actionnaires de la SIB sont Guy Bastide, Brigitte Bastide, Vincent Bastide, Philippe Bastide, Marielle Miller, Anne Bastide, Franck Miller, Denis Volpilière.

2.5 | Pourcentage de capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration ou de Direction au 30 juin 2010

	% du capital	% des droits de vote
Conseil Administration	55,81	70,74
dont SIB	49,29	62,84
Comité de Direction	52,41	66,63

2.6 - Pacte d'actionnaires, actions de concert

Il y a action de concert entre la SIB et la famille Bastide. L'actionnariat de SIB est composé uniquement de la famille Bastide et Miller.

Un pacte de stabilité a été conclu le 1^{er} août 2005 entre la SIB et les membres de la famille Bastide et Miller, et à pour objet l'application de l'article 787 B du Code Général des impôts.

Ce pacte d'actionnaire dit "Pacte Dutreil" est donc destiné à bénéficier d'un régime fiscal de faveur pour ses adhérents.

2.7 - Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans (en %)

Actionnaire	30/06/10	30/06/10	30/06/09	30/06/09	30/06/08	30/06/08
	% du capital	% des droits de votes	% du capital	% des droits de votes	% du capital	% des droits de votes
Total de concert*	57,17	72,21	57,11	72,22	57,65	72,51
Public	42,83	27,79	42,89	27,78	42,35	27,49
Total	100	100	100	100	100	100

* SIB et les membres de la famille Bastide

2.8 | Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge dont le montant maximum est fixé par arrêté du Ministre chargé de l'Economie, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au 30 juin 2010, l'actionnariat était le suivant :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SIB	3 618 000	49,29	62,84
Guy Bastide	209 252	2,85	3,62
Brigitte Bastide	129 654	1,77	2,25
Public	3 130 676	42,65 %	27,20 %
Autres nominatifs	252 998	3,44 %	4,09 %
Total	7 340 580	100,00	100,00

2.9 - Nantissements, privilèges, sûretés

	Nantissements	Privilèges	Sûretés
Titres SA Bastide	Néant		
Titres SA Confortis	Néant		
Actifs	Néant	Néant	Néant

III DIVIDENDES

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par cinq ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2224 du Code Civil).

IV PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES

L'action Bastide Le Confort Médical (FR000035370) est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment B. Suite à la dernière division du nominal de ses actions par 3 en décembre 2007, le capital de la société Bastide Le Confort Médical compte 7 340 580 actions.

4.1 | Cours de bourse et transactions

2010	Nombre de jours de bourse	Cours moyen	Cours extrême plus haut	Cours extrême plus bas	Volumes	Montant en K€
Janvier	20	8,97	9,83	8,56	158 874	1 425
Février	20	8,72	9,47	8,23	90 770	792
Mars	23	9,63	10,13	9,16	136 810	1 318
Avril	20	9,59	9,95	9,00	102 754	986
Mai	21	8,53	9,14	8,18	50 728	433
Juin	22	8,28	8,59	8,00	44 478	368
Juillet	22	8,51	8,80	8,16	56 729	483
Août	22	8,09	8,64	7,74	85 419	691
Septembre	22	8,58	9,12	7,93	176 471	1 514
Octobre	21	9,26	9,49	8,85	134 914	1 249
Novembre	22	9,36	9,64	9,09	69 819	653
Décembre	23	8,98	9,30	8,77	66 508	597

4.2 | Historique du cours de l'action

Moyenne journalière de transaction	exercice clos 30 juin 03	exercice clos 30 juin 04	exercice clos 30 juin 05	exercice clos 30 juin 06	exercice clos 30 juin 07	exercice clos 30 juin 08	exercice clos 30 juin 09	exercice clos 30 juin 10
En nombre	604	611	620	2273	2133	5345	5902	5973
En milliers €	19	29	36	73	110	107	66	54
Cours extrême en €								
Plus haut	57,4	57	70,2	43,9	71,55	25,33	16,8	10,56
Plus bas	20,26	36	44,49	23	35,1	14,07	6,42	7,34
Derniers cours de l'exercice	36,3	54,9	68,4	38,57	69	16,7	7,93	8,49
Rendement net de l'action ⁽¹⁾	0,66 %	0,55 %	0,72 %	0,57 %	0,42 %	0,90 %	0,76 %	1,30 %

(1) dividende net rapporté au dernier cours de l'exercice

Ce tableau est établi selon les données communiquées par source Euronext excepté les données «Montant» qui viennent de FinInfo.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Actionnaires de la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL se sont réunis en Assemblée générale ordinaire au siège social à CAISSARGUES (30132) 12, avenue de la Dame, Zone Euro 2000, le vendredi 26 novembre 2010 à 14 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion groupe ainsi que du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne,
- présentation et approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 30 juin 2010,
- présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 30 juin 2010,
- approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts,
- affectation du résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2010 et fixation d'un dividende,
- lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- approbation d'une convention réglementée avec la SAS CONFORTIS relative au bail commercial de Caen,
- approbation d'une convention réglementée avec la SCI BASTIDE VILLABE relative au bail commercial de Villabé,
- approbation d'une convention réglementée avec la SCI BASTIDE ORANGE relative au bail commercial d'Orange,
- approbation d'une convention réglementée relative à la conclusion d'une convention d'intégration fiscale,
- approbation desdites conventions et du rapport spécial,
- autorisation d'un programme de rachat d'actions par la société.

RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 26 NOVEMBRE 2010

PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2010 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 742 351 €.

Elle approuve également la teneur des rapports qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2010 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 2 855 k €.

TROISIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, approuve les dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts de l'exercice clos le 30 juin 2010, d'un montant de 53 936 € telles qu'elles lui ont été présentées.

QUATRIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT - FIXATION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice en totalité, soit

742 351 €, en autres réserves.

L'Assemblée Générale propose de distribuer la somme de 807 463,80 € à titre de distribution de dividende par prélèvement des autres réserves, soit 0,11 € de dividende par action, brut hors prélèvement sociaux; ce dernier est éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

L'Assemblée générale prend acte de ce que le rapport de gestion mentionne le détail des dividendes versés au titre des trois derniers exercices, savoir :

→ dividende de 709 589,40 € au titre de l'exercice 2006/2007

Ce dernier éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France

→ dividende de 1 101 087 € au titre de l'exercice 2007/2008

Ce dernier éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France

→ dividende de 440 434,80 € au titre de l'exercice 2008/2009

Ce dernier éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France

CINQUIÈME RÉOLUTION : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DE L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE ANTÉRIEUREMENT CONCLUS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, constate que les conventions antérieurement conclues au cours de l'exercice écoulé et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

SIXIEME RÉOLUTION : APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE AU BAIL COMMERCIAL DE CAEN AVEC LA SAS CONFORTIS

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide Le

Confort Médical et la SAS CONFORTIS.

SEPTIEME RÉOLUTION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE AU BAIL COMMERCIAL DE VILLABE AVEC LA SCI BASTIDE VILLABE

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide Le Confort Médical et la SCI BASTIDE VILLABE.

HUITIÈME RÉOLUTION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE AU BAIL COMMERCIAL D'ORANGE AVEC LA SCI BASTIDE ORANGE

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention à conclure entre la société Bastide Le Confort Médical et la SCI BASTIDE ORANGE.

NEUVIÈME RÉOLUTION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE A UNE CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide Le Confort Médical et ses filiales, la SAS CONFORTIS et la SAS BASTIDE FRANCHISE.

DIXIEME RÉOLUTION :

AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE DE RACHETER OU DE VENDRE LES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information, en continuation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009 et faisant usage de la faculté prévue à l'article L25-209 du Code de Commerce, autorise une nouvelle fois pour une durée de dix-huit mois, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social, ce qui à ce jour correspond à un nombre

maximal de 734 058 actions de 0,45 € de nominal pour un montant maximum de 330 326,10 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous les moyens y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation serait conférée pour une durée de dix-huit mois moyennant un prix d'achat maximum de 50 (cinquante) euros par action. Aucun prix minimum de vente ne sera retenu compte tenu du fait qu'il ne s'agit pas d'une obligation.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré ; la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011. Elle se substitue à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 11 décembre 2009, dans sa onzième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

ONZIEME RÉOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publications prévues par la loi.

I ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 16 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques consolidées présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 46, qui contiennent une observation.

Caissargues, le 1^{er} avril 2011

Guy BASTIDE

Président du Conseil d'Administration

Vincent BASTIDE

Directeur Général Délégué

II RAPPORTS D'ACTIVITÉS COMPTES CONSOLIDÉS DE BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2007-2008 ET 2008-2009

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide Le Confort Médical, le rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2007-2008 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2009 sous le n° D.09-0260.
- le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide Le Confort Médical, le rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2008-2009 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2010 sous le n° D.10-0330.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide Le Confort Médical <http://www.bastideleconfortmedical.com> et de l'Autorité des Marchés Financiers, <http://www.amf-france.org>

TABLEAU DE CONCORDANCE

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004.

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux pages du rapport annuel correspondantes.

Rubrique	Pages	Rubrique	Pages		
1	Personnes responsables	99	10.2	Source et montant des flux de trésorerie	33
2	Contrôleurs légaux des comptes	77	10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure financière	40
3	Informations financières sélectionnées		10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	na
3.1	Informations historiques	5 à 21	10.5	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	na
3.2	Informations intermédiaires	21			
4	Facteurs de risques	68 à 71	11	Recherche et développement, brevets, licences	22
5	Informations concernant l'émetteur		12	Information sur les tendances	18 à 20
5.1	Histoire et évolution de la société	4	13	Prévisions ou estimations du bénéfice	18
5.2	Investissements	22	14	Organes d'administration, de Direction et de surveillance, Direction générale	
6	Aperçu des activités		14.1	Organes d'administration et de direction	73
6.1	Principales activités	6 à 9	14.2	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	na
6.2	Principaux marchés	12 à 13	15	Rémunération et avantages	
6.4	Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	nc	15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	74 à 76
7	Organigramme		15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	na
7.1	Description sommaire du groupe	26	16	Fonctionnements des organes d'administration et de direction	
7.2	Liste des filiales importantes	50 à 51	16.1	Date d'expiration des mandats actuels	24 à 87
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	82
8.1	Immobilisation corporelles importante existante ou planifiée	38	16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	81 à 85
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	na	16.4	Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	83
9	Examen de la situation financière et du résultat		17	Salariés	
9.1	Situation financière	16 à 18			
9.2	Résultat d'exploitation	16 à 18			
10	Trésorerie et capitaux				
10.1	Capitaux de l'émetteur	32			

Rubrique		Pages	Rubrique		Pages
17.1	Nombre de salariés	71	21.2	Acte constitutif et statuts	90 à 91
17.2	Participations et stock-options	72	22	Contrats importants	na
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	72	23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	na
18	Principaux actionnaires		24	Documents accessibles au public	15
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social	23	25	Informations sur les participations	17
18.3	Détention et contrôle de l'émetteur	96			
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	93			
19	Opérations avec des apparentés	na			
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur				
20.1	Informations financières historiques	21			
20.2	Informations financières pro forma	na			
20.3	Etats financiers	30 à 63			
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	43 à 47			
20.5	Dates des dernières informations financières	15			
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	30 à 63			
20.7	Politique de distribution des dividendes	14			
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	70			
20.9	Changement significatif de la situation commerciale ou financière depuis la fin du dernier exercice	19			
21	Informations complémentaires				
21.1	Capital social	91 à 93			

2009 - 2010

Rapport d'activité

www.bastideleconfortmedical.com

